

DÉBAT PUBLIC DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

Compte-rendu intégral Réunion publique multiplex Mercredi 16 septembre 2020

SALLE/ADRESSE :	Réunion en multiplex : Dunkerque (CCI), Bray-Dunes (Salle Dany Boon), Mardyck (Salle des Fêtes), Zoom
PARTICIPANTS :	Environ 250 personnes (présences Zoom approximatives)
DÉBUT > FIN :	18 h 30 à 21 h 07 (durée du REC : 2 h 37)
QUESTIONS-RÉPONSES :	35 questions

CPDP

M.	Roland	PEYLET	Président de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Claude	BREVAN	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Dominique	SIMON	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Jacques	ROUDIER	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Priscilla	CASSEZ	Secrétariat général
M.	Éric	BONTE	Secrétariat général
M^{me}	Christine	MARCO	Secrétariat général

Intervenants :

M^{me}	Valérie	COTINAUT-TORDEUR	Vice-présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Littoral Hauts-de-France
M^{me}	Christine	GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes
M^{me}	Fabienne	CASTEL	Maire déléguée de Mardyck
M^{me}	Chantal	JOUANNO	Présidente de la Commission nationale du débat public
M.	David	PROTHAIS	Animateur de l'espace en ligne
M.	Ghislain	FERRAN	Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique
M^{me}	Catherine	BARDY	Directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France
M.	Xavier	ARNOULD	Directeur d'EMD
M.	Laurent	CANTAT-LAMPIN	Délégué régional RTE
M.	Olivier	NOURRAIN	Directeur adjoint des Territoires et de la Mer
M^{me}	Caroline	PIGUET	Responsable environnement d'EMD

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à tout le monde. Il est 18 h 30. Nous allons commencer cette réunion ponctuellement. Je vais en quelques mots d'abord présenter l'organisation de la réunion de ce soir. Je vous donnerai son déroulé immédiatement après. Avant de passer à cette réunion, je suis Roland PEYLET, je préside la Commission particulière du débat public sur ce projet de parc éolien en mer. Je présenterai tout à l'heure plus complètement la CPDP, c'est-à-dire la Commission particulière du débat public, j'indiquerai de quoi il s'agit, mais d'abord, l'organisation de cette réunion un peu particulière, car nous avons un impératif dans les circonstances présentes à respecter. Il nous a d'ailleurs été rappelé ces jours derniers par la préfecture qui a, comme vous le savez, renforcé les consignes en ce qui concerne les problèmes sanitaires dans cette période de recrudescence de l'épidémie que nous connaissons. Donc, impératif respect des règles de sécurité sanitaire. Je crois que tout le monde les a respectées. Chacun doit conserver son masque, sauf bien sûr ceux qui sont sur Zoom. J'y reviendrai. Les micros, on ne les touche pas. Les hôtesse feront circuler les micros. Personne n'y touche. Moi, je touche le mien, car il est à moi tout seul. Chacun, lorsqu'il interviendra, se présentera. Nous avons besoin de le savoir pour les besoins de l'enregistrement de la réunion. Vous vous êtes inscrits à l'entrée également. Il ne s'agit pas de dévoiler les activités privées de chacun, mais dans l'hypothèse malheureuse, je ne le souhaite pas, où des cas de contamination pourraient survenir, nous devons ensuite produire l'information sur les cas contact qui en résulteraient. Évidemment, vous savez cela.

Alors, la réunion va se dérouler de la façon suivante. D'abord, quelques mots d'accueil seront prononcés par nos hôtes, la Vice-présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Dunkerque, par Madame la Maire de Bray-Dunes. Bonjour, Bray-Dunes. J'espère qu'ils nous entendent et qu'ils nous reçoivent. Madame Christine GILLOOTS. Puis, par Madame Fabienne CASTEL, Maire déléguée de Mardyck. Nous passerons ensuite dans une première phase de notre séance à la présentation du débat public par Chantal JOUANNO qui est présente, je la vois sur l'écran de Zoom, qui est présidente de la Commission nationale du débat public, qui aurait dû être parmi nous cet après-midi, mais qui, pour des raisons précisément de risque de contamination du fait de la présence à la Commission nationale d'agents pour lesquels nous avons des doutes, a préféré s'abstenir prudemment. Cela me paraît normal. Je compléterai ensuite en présentant les enjeux et les modalités plus particulières au présent débat public. Enfin, après quelques questions s'il y en a, nous en viendrons au vif du sujet avec la présentation du projet d'abord par les représentants de l'État, des conditions dans lesquelles la zone a été choisie ainsi que le maître de l'ouvrage du projet retenu, puis par les maîtres d'ouvrage EMD et RTE qui présenteront le projet lui-même, et enfin, nous passerons aux questions et réponses.

J'indique tout de suite qu'on n'épuisera pas le sujet aujourd'hui. C'est le démarrage du débat public. Ce débat va se prolonger jusqu'à la mi-décembre. Chaque semaine, il y aura des manifestations. Tout à l'heure, j'indiquerai plus précisément leur nature en substance. Il y aura peut-être des questions qui resteront en suspens. C'est possible. Mais elles ne seront pas perdues. Toutes les questions trouveront réponse. Si ce n'est pas ce soir, ce sera ultérieurement sur la plateforme du débat. Elles pourront être posées dans le cadre des manifestations à venir. Ne soyez pas frustrés, nous commençons simplement le débat cet après-midi. Madame la Vice-présidente de la Chambre de Commerce, Madame COTINAUT, vous avez la parole pour quelques minutes.

M^{me} COTINAUT, Vice-présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Littoral Hauts-de-France

Bonsoir à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue dans ces locaux de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Littoral Hauts-de-France. Je salue aussi spécifiquement les personnes qui sont dans les autres salles. Notre territoire a l'habitude et aime se réunir pour débattre et prévoir les grands aménagements du territoire, de prévoir son avenir. Nous nous sommes réunis très souvent sur des grands sujets, comme très récemment l'implantation de l'usine de pommes de terre Clarebout, comme la programmation pluriannuelle de l'énergie, sur les grands travaux de développement du port, et aujourd'hui, c'est l'énergie éolienne qui nous rassemble. C'est un sujet complètement au cœur de l'ADN de ce territoire, puisque Dunkerque est une plateforme énergétique. Je ne doute pas de la qualité des échanges. Dans l'ADN du territoire, il y a aussi le fait que chacun aime collaborer, contribuer à ces réflexions et souvent, on souligne la qualité du travail en commun et des collaborations. J'espère que ce soir, nous ferons honneur à cela. Et donc, je vous souhaite à tous, je nous souhaite à tous une belle qualité d'échanges entre ces murs bienveillants.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame la Vice-présidente. Nous allons maintenant passer, si vous le voulez bien, quelques instants à Bray-Dunes. Je ne sais plus si je l'ai dit, mais nous avons trois salles en présence physique cet après-midi : ici, où je suis, à la Chambre de Commerce, à Bray-Dunes et à Mardyck, plus les personnes qui sont sur Zoom, ce qui nous fait un total de participants qui dépasse selon les inscriptions les 250 si tout le monde est là. Madame Christine GILLOOTS, Maire de Bray-Dunes, pour quelques mots d'accueil, si elle le veut bien.

M^{me} Christine GILLOOTS, Maire de Bray-Dunes

Madame COTINAUT, Vice-présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Je tiens à vous remercier, malgré le contexte sanitaire complexe que nous subissons, d'être aussi nombreux à vous mobiliser pour ce projet d'éolien offshore au large de Dunkerque. C'est une chance qui nous est offerte de pouvoir échanger sur un projet qui, certes, nous impactera, mais impactera les générations futures. Sans refaire la genèse du projet, les villes de Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke et Mardyck seront plus particulièrement touchées par ce projet. Les inquiétudes, les interrogations sont nombreuses. Les représentants des sociétés RTE et EMD s'efforceront à apporter des réponses les plus pertinentes possible. L'éolien est certes nécessaire à la transition énergétique, intéressant en mer, mais je suis persuadée que nous aurons une soirée d'échanges constructifs et que nous aurons des réponses à nos interrogations.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame la Maire. Nous passons maintenant à Mardyck. Madame Fabienne CASTEL, Maire déléguée. Bonsoir, Madame.

M^{me} Fabienne CASTEL, Maire déléguée de Mardyck

Bonsoir à tous. Bonsoir, Dunkerque. Bonsoir, Bray-Dunes. Je suis très heureuse d'accueillir une des salles du multiplex de ce soir à Mardyck, à l'extrême ouest de ce projet. Nous sommes une petite commune, ici, mais nous faisons partie intégrante de la communauté urbaine et aussi de ce projet, de ce très beau projet de l'éolien en mer. Et je suis ravie de démarrer ce débat avec vous. Ce n'est qu'un début. Cela va durer un certain nombre de semaines et de mois. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de nous retrouver plusieurs fois dans les mois qui arrivent. Et j'espère que tous nos échanges seront à chaque fois constructifs pour l'aboutissement de ce projet. Je vous remercie tous et je vous souhaite une bonne soirée en débattant tous ensemble. Merci.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame la Maire. Très bien. Maintenant, je vais passer la parole à Madame Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission nationale du débat public, pour nous présenter cette commission et les principes qui gouvernent le débat public. Madame la Présidente.

M^{me} Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission nationale du débat public

Merci, Roland. Quel exercice étrange ! Bonsoir, Mesdames et Messieurs. C'est vrai que je regrette énormément de ne pas être parmi vous, mais nous avons dans l'équipe deux cas suspects, donc tant que nous n'avons pas le résultat de leur test, il est préférable de ne pas venir, de ne pas risquer de vous contaminer. Par tradition, je dis toujours : « bonsoir, Mesdames et Messieurs », sans citer l'ensemble des autorités, puisque c'est un principe à la CNDP. Nous considérons que toutes les personnes sont placées sur un pied absolu d'égalité, donc nous citons en général assez peu les autorités. Mais je reconnais que ce soir, cela aurait été un plaisir, parce que c'est assez rare d'avoir trois femmes qui, en tant qu'autorité publique, introduisent un débat. Donc, cela aurait été un grand plaisir.

Un petit point sur la question de la Covid. Roland l'a rappelé, nous avons des consignes sanitaires très strictes. On s'inscrit complètement dans les consignes sanitaires qui sont édictées par la préfecture et le gouvernement. Mais au-delà, cette Covid est pour nous l'occasion d'expérimenter de nouvelles méthodes de fonctionnement. Ce soir, une réunion de 250 personnes en présence et à distance, je trouve aussi que c'est un beau moment et que cela va nous permettre d'évoluer dans notre manière de faire du débat public. Donc, à tout malheur chose est bonne. Nous allons évoluer grâce à la Covid.

Un petit point, je ferai court, car c'est délicat de parler à distance, c'est un peu froid, pour vous présenter la CNDP en quelques mots. Le premier point qui est vraiment le plus important, c'est que nous sommes l'autorité qui, depuis 25 ans, a été créé pour organiser des débats publics, mais surtout pour garantir un droit, qui est le droit de toute personne d'être informée et de participer à l'élaboration des décisions sur

des projets qui impactent leur environnement. C'est un droit individuel, c'est-à-dire que toute personne qui se sent concernée par un projet peut réclamer l'exercice de ce droit, et c'est un droit qui est reconnu dans la Constitution dans le cadre de l'article 7 de la Charte de l'Environnement. Nous, en tant qu'autorité, on le fait de deux manières : soit par un débat public qu'on organise nous-mêmes sur des grands projets qui ont une dimension nationale ou éventuellement des projets plus petits, mais qui sont fortement conflictuels, ou alors, nous laissons le maître d'ouvrage organiser cette participation et nous nommons des garants qui vont garantir cette procédure. Donc, voilà les deux méthodes. Vous êtes dans le cadre d'un débat public qui est particulièrement intéressant puisque, là, vous avez un petit schéma qui vous indique à peu près quand se situe un débat public. Il se situe dans la partie verte, c'est-à-dire qu'il se situe normalement au tout début d'un projet, à un moment où le public va pouvoir librement s'exprimer, non seulement sur les grandes caractéristiques du projet, mais aussi sur son opportunité. Faut-il le faire ou pas ? Alors, me direz-vous, là, c'est un petit peu particulier parce qu'on se situe peut-être plus en avant, dans la mesure où il y a déjà eu un appel d'offres et que cet appel d'offres a déjà été attribué à EMD et à RTE, qui est co-maître d'ouvrage. Mais pour autant, dans le cadre du débat public, parce que la loi d'ailleurs nous le demande, vous êtes libres de débattre de son opportunité. Vous êtes totalement libres de débattre des sujets que vous souhaitez voir portés au débat, mais aussi de son opportunité et je ne doute pas qu'avec la formidable équipe qui va organiser ce débat, vous ayez l'occasion de débattre de cette opportunité.

C'est vrai que là, nous sommes sur le dernier débat public pour l'éolien en mer dans le cadre de l'ancienne procédure, c'est-à-dire cette procédure où on débattait après l'appel d'offres. C'est le tout dernier. Dorénavant, depuis la loi ESSOC, c'est très différent puisqu'on organise le débat public beaucoup plus en amont, avant même l'appel d'offres. Ça permet de rédiger les caractéristiques de cet appel d'offres et de débattre de la localisation la plus propice pour le projet. Vous êtes le dernier, mais ça ne vous empêche pas de débattre de l'opportunité du projet.

Un troisième point que je souhaitais évoquer, c'est la question de nos valeurs, comment est-ce qu'on organise le débat public ? On a six valeurs fondamentales à la CNDP. Notre socle de fonctionnement, c'est non seulement la loi, mais c'est six valeurs qui se sont élaborées au fur et à mesure de la vie de la CNDP. Certaines sont inscrites dans la loi, d'autres ne le sont pas encore. La première la plus évidente, c'est l'indépendance. Cette indépendance est inhérente à notre fonctionnement. Aucun des membres de la Commission particulière qui organise le débat n'a de lien d'intérêt avec les maîtres d'ouvrage, avec le projet ou même avec les parties prenantes qui soient pour ou contre ce projet. Cette indépendance, c'est aussi notre statut. Nous sommes une autorité indépendante. Ça veut dire que nous ne dépendons pas des maîtres d'ouvrage, évidemment, mais nous n'avons aussi aucun lien hiérarchique avec les autorités, que ce soit avec le gouvernement ou avec les autorités parlementaires. Nous n'avons de compte à rendre, je ne dirais, qu'au public ou à la loi. Et nous sommes vraiment les défenseurs d'un droit du public et on s'inscrit complètement dans un cadre légal.

Le deuxième principe, qui est complètement lié d'ailleurs au premier, c'est la neutralité. On est indépendant, et c'est parce qu'on est indépendant qu'on peut garantir à toute personne notre totale neutralité. On n'est pas en faveur d'une partie ou d'une autre partie. Et d'ailleurs, à l'issue de ce débat public, le compte-rendu qui sera fait par la Commission particulière ne dira pas si c'est un bon projet ou si c'est un mauvais projet. Le compte-rendu sera une photographie absolument fidèle de ce que vous, public, vous allez dire sur ce projet.

Le troisième point, c'est la transparence. C'est assez évident maintenant dans l'ensemble du fonctionnement des institutions publiques. On pousse assez loin ce principe de transparence. Et surtout, bien évidemment, on l'exige de la part des maîtres d'ouvrage dans le cadre de l'information qu'ils vont évidemment dispenser au début de ce débat, par l'obligation qu'ils ont de répondre dans les 15 jours aux questions que vous leur poserez, mais aussi à la fin du débat, puisque la loi impose, quand on aura remis notre compte-rendu et fait des préconisations, que les maîtres d'ouvrage répondent publiquement, ils le font en général par écrit, à l'ensemble des recommandations et à l'ensemble des propositions et arguments que ce débat aura révélé. Ils ne sont pas obligés de les retenir tous, évidemment. Mais s'ils ne les retiennent pas, il est important qu'ils expliquent pourquoi ils n'ont pas retenu ces différents arguments ou ces propositions.

Le quatrième point, c'est le principe d'argumentation. Vous n'allez pas débattre pour dire si vous êtes pour ou contre ce projet. On va vous demander pourquoi vous êtes pour, pourquoi vous êtes contre, pourquoi vous préconisez d'autres solutions que ce projet, par exemple. Donc, la question pour nous n'est pas de mesurer des opinions, mais de faire émerger des arguments autour d'un projet, ce qui est beaucoup plus éclairant ensuite pour l'ensemble des décideurs.

Le cinquième point, j'en ai déjà parlé, c'est l'égalité de traitement. C'est parfois un peu difficile puisqu'on met tout le monde sur un pied d'égalité absolue. Toutes les paroles se valent. C'est pour dire qu'il n'y a pas de petite parole. Il n'y a pas de personnes qui ne sont pas légitimes à s'exprimer parce qu'elles ne se considèrent pas expertes ou parce qu'elles ont du mal à prendre la parole. Toutes les paroles ont vraiment leur place dans un débat public.

Ceci nous conduit au sixième principe, celui de l'inclusion, c'est-à-dire que nous considérons qu'au-delà des portes ouvertes d'un débat public, il est important que nous allions chercher le public, que nous allions chercher ses paroles et notamment ses paroles les plus faibles. Roland vous présentera avec son équipe les modalités extrêmement imprégnées de ce principe qu'ils ont prévues pour aller au-devant du public et donc exercer ce principe d'inclusion, lui donner corps.

Enfin, dernier petit point. J'ai deux petites slides qui vous présentent l'activité de la CNDP. Ça, c'était l'année dernière. Ce sont les 152 procédures que nous avons garanties sur l'ensemble du territoire, non seulement métropolitain, mais également outre-mer. Il y a un focus particulier sur l'Île-de-France. Pour les Hauts-de-France, on en a garanti une quinzaine, grosso modo, dont un à Dunkerque. D'ailleurs, c'était le projet H2V qui a fait l'objet d'une concertation. Donc, on a une certaine expérience des procédures de débat public ou de concertations. On a fait 102 débats publics, 400 concertations garanties environ. Dans le domaine de l'éolien en mer en particulier, il faut savoir qu'on a déjà terminé huit débats sur des projets de parcs éoliens en mer et nous en avons donc trois en cours. À part Dunkerque, nous avons un débat en cours sur de l'éolien flottant en Bretagne et un en préparation en mer Méditerranée. Donc, c'est un sujet qui nous passionne parce qu'il est assez complexe. Il fait émerger des conflits d'usage extrêmement intéressants. Et je ne doute pas qu'avec l'équipe que vous avez avec vous, ce sera un débat passionnant. C'est une équipe qui a une grande expérience du débat public, puisque Roland PEYLET, qui est président, qui ne saura pas faire son propre éloge, et un commissaire de la CNDP qui est pour nous un pilier de la CNDP. Et vous avez également à ses côtés Claude BREVAN, qui a longtemps été la grande experte au sein de la CNDP, de ses questions, et qui a été acteur et présidente débats publics, ainsi que Dominique SIMON et Jacques ROUDIER. De la même manière, Jacques a participé au débat sur la PPE que Madame la Maire évoquait tout à l'heure. Tous deux ont une grande expérience du débat public.

Donc, je me dois de me taire maintenant, puisque la parole appartient d'abord au public, et vous remercier pour votre écoute.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame la Présidente. Je vais maintenant dire quelques mots sur ce débat particulier, donc sur ce projet de parc éolien. D'abord, qui organise ce débat ? Comme pour tous les débats publics, la Commission Nationale a nommé ce qu'on appelle une Commission particulière. Beaucoup de Dunkerquois sont déjà familiers avec ces notions, puisque récemment, des débats publics ou des concertations avec garants ont eu lieu, je pense en particulier à l'extension du port, et d'autres. Cette commission particulière, dans le cas d'espèce, comprend quatre personnes, outre moi-même : Claude BREVAN qui a présidé également des débats publics sur de l'éolien en mer, et qui est, car nous sommes partagés ce soir entre les différents sites, présente à Bray-Dunes. Dominique SIMON, qui a participé notamment au débat public sur l'extension du port, que j'évoquais à l'instant, est à Mardyck. Jacques ROUDIER, un vieux routier également du débat public, y compris en matière d'éolien marin, n'est pas des nôtres aujourd'hui. Nous le regrettons. Mais il a choisi ce jour, ses médecins ou chirurgiens ont choisi ce jour, pour une intervention chirurgicale. C'est malheureux, mais c'est ainsi. Mais je pense que s'il est en état, peut-être l'est-il, il nous suit sûrement sur Zoom avec les personnes qui sont inscrites sur Zoom. Voilà pour la Commission particulière.

Et puis, il y a la cheville ouvrière du débat. C'est le Secrétariat général composé de Priscilla CASSEZ, Secrétaire générale, Éric BONTE, qui est à Bray-Dunes, Christine MARCO qui est à Mardyck. Les Secrétaires généraux se sont également partagés entre les différentes implantations. Il y a également une stagiaire, qui est là parmi nous de temps en temps, une jeune étudiante, qui donne le coup de main et qui est, je crois, ici, dans la salle. Je vous donne tous ces noms parce que vous pouvez rencontrer ces personnes, soit au local du débat qui se situe rue Thiers à Dunkerque où, naturellement, chacun peut passer aux heures d'ouverture, cela va de soi, pour s'informer, pour poser des questions, pour s'inscrire. Et c'est ces personnes que vous y trouverez en principe. Ou bien, vous les trouverez peut-être circulant dans les rues, cela a déjà peut-être été le cas au cours de l'été, avec notre « Cyclomaton », je reviendrai dessus, pour demander aux gens quelles sont leurs impressions sur le présent débat.

Les principes du débat, Madame la Présidente de la CNDP les a indiqués, mais pédagogie et répétition, donc je les rappelle à nouveau : indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement et inclusion. J'arrête là le commentaire. Il a été fait précédemment.

Avant que ne commence le présent débat, nous l'avons préparé, et nous l'avons préparé à travers notamment une campagne d'information. Un questionnaire a été distribué en février/mars, et exploité. Il a reçu plus de 500 réponses, tout de même. Il a été exploité en avril/mai. Vous pouvez trouver cette exploitation, la synthèse qui en a été faite, sur notre site, car nous avons un site Internet dédié, sur lequel d'ailleurs je reviendrai, sur lequel vous trouverez non seulement ce dont je viens de parler, mais aussi tous les documents utiles pour participer au débat public, à commencer par le dossier du maître d'ouvrage qui est un document qui décrit de façon détaillée le projet et ses impacts, ainsi qu'un certain nombre d'autres documents destinés à votre information. Au-delà de ce questionnaire, nous avons distribué au début de l'été un dépliant. Nous avons informé la presse, fait des spots radio, de l'affichage et nous sommes allés au contact avec ce fameux « Cyclomaton ». C'est quoi ? En fait, on trouve sa photo un peu plus loin dans « comment participer au débat », mais vous l'avez peut-être vu dans les rues ou dans notre local. Il nous permet d'aller au contact du public là où il se trouve, dans les rues, dans les centres commerciaux, dans les marchés, sur les plages quand c'est l'été, pour interroger les gens, pour les informer sur le débat public, pour les inciter à y venir et pour aller au plus près de la population, car notre rôle, c'est de faire en sorte que tout le public, le grand public, Monsieur et Madame Tout-le-monde, puisse participer, ait envie de participer au débat, et pas seulement les spécialistes, les gens qui savent ou croient déjà savoir ce qu'est ce projet.

Ce public, il est vaste. On en a dressé une liste, mais elle n'est peut-être pas exhaustive. Enfin, ce sont toutes ces personnes qu'il s'agit d'essayer de faire participer au débat. Et les modalités que nous avons retenues dans ce débat s'efforcent de toucher l'ensemble de ces catégories, le grand public, en particulier les habitants du bord de mer, les industriels, les acteurs du port, les pêcheurs. L'éolien en mer, vous le savez, mobilise énormément la profession de la pêche. Cela a été le cas dans tous les débats précédents. C'est évidemment le cas pour celui de Dunkerque, même si ce secteur a ses spécificités. Nous lui consacrerons d'ailleurs une action particulière, j'y reviendrai. Bien sûr, les associations de défense de l'environnement, mais aussi de la faune, en particulier les ligues de protection des oiseaux, ces choses-là, car il y a des problèmes qui se posent à ce sujet. Les professionnels de tourisme, les usagers de la mer, les plaisanciers, les vacanciers, les jeunes, c'est plus difficile. Je dois dire qu'au printemps, on a été un peu déçus de ne pas pouvoir aller de façon suffisamment approfondie, pour les raisons que vous connaissez, puisque le dernier trimestre scolaire a été un trimestre un peu particulier qui ne nous a pas permis d'aller plus loin. Mais on ne désespère pas, à travers les contacts que nous avons pu prendre avec quelques enseignants, d'avoir une possibilité de faire participer les jeunes à ce débat.

Alors, au terme de ces démarches préalables, et en particulier la circulation du « Cyclomaton », on a quelques interviews, d'ores et déjà, qu'il est peut-être utile de vous faire connaître. On en a fait un petit résumé que je vous propose de regarder. Il dure 3 minutes. Il est à l'intéressant en ce qu'il montre que ce grand public a des choses à dire, en tout cas des questions à poser.

Diffusion d'une vidéo

À titre d'illustration, quelques propos recueillis au fil de la circulation de notre « Cyclomaton ». Vous avez vu que cela se passait pendant l'été. Alors quelques mots rapidement sur les événements à venir. Je ne vais pas trop insister, car de semaine en semaine, les choses seront annoncées et précisées. On va continuer à associer de façon systématique ce qu'on appelle, avec ces néologismes qui ne sont pas très jolis, mais tout le monde comprend maintenant, distanciel et présentiel, c'est-à-dire avoir à la fois de la présence avec des effectifs limités et de la présence en simultané. Alors plusieurs salles ? Nous le verrons. Tout va dépendre de la réussite de la présente séance, et en simultané avec de la présence en Zoom. On a quatre types de modalités. En fait, on a trois types, plus les séances d'expression des points de vue.

Ce qu'on appelle « associer les territoires », cela consiste à aller dans les villes, notamment les villes côtières, pour parler, avoir un débat général sur le projet, après présentation du projet, et puis débattre sur un thème un peu particulier. La semaine prochaine, par exemple, à Zuydcoote, nous verrons de façon plus précise les sujets liés aux questions de paysage, d'impact sur les paysages. C'est à cette occasion que les photomontages en particulier seront plus particulièrement présentés, même si, dans

toutes les salles, vous en trouverez de toute façon tout le long du débat et avec présence d'un expert du CNRS pour apprécier la pertinence de ceci.

« Croiser les points de vue », c'est comme aujourd'hui. C'est des réunions générales où tout le monde s'exprime sur tout. Il y en aura une autre à mi-parcours pour faire un point dans le courant du mois de novembre. Et puis, une dernière lorsque nous aurons rédigé le compte-rendu pour la conclusion.

« Approfondir les enjeux », ça consiste à choisir des thèmes. Nous avons trois thématiques particulières que nous souhaitons approfondir : celles qui sont liées précisément aux problèmes d'environnement, et plus particulièrement de biodiversité, faune aviaire et faune marine, en deux temps. Ça va prendre toute une journée, une matinée et une après-midi. Ça se passera à Leffrinckoucke à la mi-octobre. Le thème des retombées sur le territoire, cela intéresse évidemment tout le monde dans le Dunkerquois, et les problèmes économiques et les problèmes de financement. Et puis, les questions maritimes. Cela intéresse plus particulièrement le port, les affaires maritimes, le préfet maritime et tous les usagers de la mer, les problèmes de sécurité, de navigation, et cetera, qui sont posés par ce projet.

Donc trois familles de thèmes qu'il s'agit d'approfondir. Et puis, nous aurons, c'est un peu particulier, une séance d'expression pour les acteurs. Ce ne sont pas des séances publiques. Ce sont ce qu'on appelle des focus-group, c'est-à-dire des réunions d'un petit nombre d'acteurs particulièrement intéressés. On a identifié les pêcheurs, les professionnels du tourisme, les industriels. Donc, ils donneront lieu à de telles séances, mais qui seront portées à la connaissance de tous. Elles seront filmées et diffusées à l'ensemble du public.

Enfin, un groupe témoin d'une vingtaine de citoyennes et de citoyens suivra le débat dans sa totalité pour donner in fine un point de vue construit et collectif.

Participer au débat, ce n'est pas compliqué : venir à un événement, rencontrer la Commission. Voilà le fameux « Cyclomaton ». La photo arrive. C'est avec lui que les membres, le Secrétaire général et les membres de la Commission parcourent les sites. Enregistrer une vidéo sur « Cyclomaton », rédiger une contribution avec les acteurs, c'est les modalités classiques du débat. La participation sur le site Internet de la CNDP, je l'ai évoquée tout à l'heure. Il y a une plateforme interactive sur laquelle des questions peuvent être posées, des observations peuvent être déposées et toutes les questions qui sont déposées trouvent réponse, appellent une réponse de la part des maîtres d'ouvrage. Et bien entendu, il est possible de passer au local, je l'ai indiqué, 16 rue Thiers. Vous avez ici l'adresse de notre site.

Les suites du débat public. Dans les deux mois qui suivent la clôture du débat, nous établissons un compte-rendu que la Présidente de la CNDP publie en en dressant un bilan. Dans les trois mois qui suivent la publication de ce compte-rendu et de ce bilan, les maîtres d'ouvrage font connaître leurs décisions quant à la poursuite ou non de leur projet et, le cas échéant, modifié à la lumière des éléments recueillis lors du débat. Et le compte-rendu, tout cela est naturellement rendu public sur le site du débat.

Vous avez le calendrier d'ensemble, je ne le commente pas. Il figure sur tous les dépliants que vous trouverez un peu partout. Il est d'ailleurs susceptible d'évolution, parce qu'au fil du débat, il n'est pas impossible que quelques ajustements aient à être opérés. Il y en a déjà quelques-uns qui l'ont été. Je vous l'ai dit, c'est à peu près au rythme d'une manifestation, plus d'aller éventuellement au contact chaque semaine jusqu'à la mi-décembre.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet. Avant, peut-être y a-t-il quelques questions concernant l'organisation du débat. Je m'adresse à vous. Est-ce que dans la salle ici, à Dunkerque, à Bray-Dunes, il y a des questions ? Je n'ai pas de réaction. Dans la salle de Mardyck ? Ou sur Zoom ?

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Bonjour, Monsieur PEYLET. Nous avons une question sur Zoom, effectivement. Je me présente, David PROTHAIS, j'anime l'espace en ligne. Nous invitons les internautes à nous faire part de leurs questions à l'écrit pour pouvoir éventuellement les relayer à l'oral. Nous avons une question de Paulo-Serge LOPES de Virage Énergie qui nous demande dans quel cadre il pourrait organiser une réunion avec le concours de la CPDP. Est-ce que c'est un dispositif qui est prévu ? Est-ce que Monsieur LOPES souhaite apporter des précisions ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que cette personne peut préciser sa demande ? Nous ne privilégions pas, en principe, d'interlocuteur dans le cadre du débat public. Donc, je ne sais pas.

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Est-ce que Monsieur LOPES m'entend ? Est-ce qu'il est là ? Je vais vous demander d'activer votre micro.

M. Paulo-Serge LOPES, membre de Virage Énergie

La question que je posais était : si nous avons un sujet qui n'entre pas dans les sujets déjà traités, déjà prévus par les réunions publiques ou les réunions de soutien que vous proposez, est-ce que c'est possible de proposer des sujets pour des réunions auxquelles la CPDP pourrait contribuer ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je ne l'exclus pas. Donc, a priori, c'est ce que j'ai indiqué à l'instant, il peut y avoir des évolutions si des choses ont pu manquer, si on est passé à côté d'une question. Écoutez, Monsieur, si c'est le cas, n'hésitez pas à nous soumettre votre interrogation et nous regarderons cela. Il y a une question à Bray-Dunes ? Je vous écoute, Bray-Dunes.

M. Gérard DELATTRE, retraité

J'ai été un peu ennuyé ce soir pour assister à cette réunion dans la mesure où tout se passe par Internet. N'ayant pas Internet, et je crois qu'une frange de la population, qui n'est peut-être pas très conséquente, n'a pas Internet, je me suis payé le culot d'y aller. Cela est bien dommage. Ne pouvez-vous pas avoir un contact téléphonique, de telle manière que les retours puissent se faire en dehors d'Internet, s'il vous plaît ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Tout ne se fait pas par Internet, justement. Vous êtes dans une salle, ici. Dans la salle de la Chambre de Commerce de Dunkerque, il n'y a pas loin d'une centaine de personnes. Elles sont présentes physiquement. À Bray-Dunes, je ne sais pas combien vous êtes, finalement, mais il y en a plusieurs dizaines. Le chiffre est peut-être plus modeste à Mardyck. Effectivement, il y a la salle Zoom. Je voulais dire de ce point de vue-là, effectivement, et c'est pour ça que nous nous sommes donné tout ce mal, nous considérons qu'un débat public ne peut pas être conduit exclusivement par voie électronique pour les raisons que vous avez indiquées et que ce Monsieur a indiqué. Tout le monde n'a pas Internet. Tout le monde n'est pas familier, il y a la fracture numérique. Le débat public doit concerner toute la population. C'est pour cela précisément que nous avons essayé de faire en sorte, malgré les contraintes de la période de la crise sanitaire, de rassembler physiquement le maximum de personnes que nous pouvions dans le cadre de ces contraintes, d'où les trois salles. Ce n'est pas très simple techniquement, je peux vous l'assurer, d'avoir en multiplex trois salles en simultanément, plus la salle Zoom. Donc, je partage complètement le souci de ce Monsieur et nous le partageons tellement que c'est pour ça que nous sommes organisés de la sorte. Les inscriptions ont été lancées. Et je dois dire qu'on en a obtenu un certain nombre. Je ne suis pas absolument persuadé que dans une réunion publique unique classique que nous aurions organisée, nous en aurions eu autant, en définitive. Nous y attacherons pour les semaines à venir une importance particulière. Bien entendu, nous ne pouvons pas négliger la partie électronique, parce que beaucoup de gens, du fait précisément de la crise sanitaire, se sont un peu accoutumés à l'utilisation de la voix numérique. Mais nous tenons à persévérer dans un minimum de présentiel, comme on dit aujourd'hui. Alors, peut-être y a-t-il insuffisamment d'informations données, je le regrette. Pourtant, Dieu sait si nous nous sommes beaucoup démenés pour donner cette information et la répandre. Mais c'est vrai que c'est difficile d'atteindre tout le monde. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vois un bras qui se lève. Je ne sais pas où c'est. C'est ici, dans la salle de Dunkerque.

M^{me} Véronique DE MIRIBEL, participante

Début d'intervention hors micro [00 :47:25]

Est-ce que l'on peut savoir quels sont ces acteurs ? Est-ce que leurs noms figureront sur le site ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, les noms figureront. Pour le moment, ils ne sont pas encore désignés. Nous sommes en train de monter ces ateliers, ces focus-groups. Ce sont des pêcheurs pour un des groupes. Ce sont des industriels pour un autre. Et ce sont des professionnels du tourisme pour un troisième. Mais je ne peux pas aujourd'hui, pour le moment, donner de liste. C'est en cours de fabrication, si j'ose dire. D'ailleurs, les premiers à venir seront les industriels. Mais tout est transparent. Rien n'est secret. Je tiens à le préciser.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une autre question à Bray-Dunes. Par ailleurs, la personne tout à l'heure qui est intervenue sur Internet signalait le fait qu'il semblait possible de s'inscrire en réunion seulement sur Internet. Donc effectivement, il faudra probablement que l'on signale d'autres moyens de pouvoir s'inscrire, et notamment par le téléphone ou par courrier.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Cette personne a très bien fait de nous le signaler, car ce n'est pas du tout notre attention que d'orienter les gens exclusivement sur Internet. Je ne l'ai pas assez approfondi. En tout cas, je constate que la présence ici est assez nombreuse pour montrer que beaucoup de gens ont compris qu'ils pouvaient s'inscrire pour une présence en salle. L'autre question à Bray-Dunes ?

M. Didier SPELLMOEKER, retraité

Bonjour. Vous avez dit avoir envoyé un questionnaire en février/mars, je ne l'ai pas eu. Et mon voisin non plus ne l'a pas eu. Apparemment, il y a des trous dans la raquette.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Alors, j'ai été un peu rapide. Nous ne l'avons pas distribué par La Poste. On a fait uniquement un questionnaire sur le site. Il est paru dans la presse, dit Priscilla. Il était dans le journal. Peut-être pas tous les journaux, aussi, je ne sais pas. La Voix du Nord et Le Phare dunkerquois. Il a été publié dans deux journaux. Il y a une question ici, monsieur.

M. Olivier FARTHOUAT, participant

Merci. Bonsoir. Ma question est une question de méthodologie. Vous avez dit tout à l'heure qu'au fond, le débat qui a lieu maintenant a lieu en aval par rapport à la décision de principe qui a été prise d'installer le parc éolien en mer, ici, au large de Dunkerque. Quelle est finalement l'utilité du débat qui a lieu aujourd'hui ? Et en quoi les échanges qui vont pouvoir intervenir et les idées, les propositions qui pourront être faites vont pouvoir avoir un impact sur la physionomie du projet et de la réalisation finale ? Quelle est la marge de manœuvre que permet ce débat ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une excellente question. Effectivement, d'ailleurs, Chantal JOUANNO a évoqué cet aspect, puisqu'en matière d'éoliennes en mer, les procédures ont changé. Jusqu'à présent, on faisait des débats publics après l'appel d'offres lancé par l'État. C'est ce qui se passait précédemment. C'est ce qui se passe encore à Dunkerque. C'est la dernière fois. En revanche, de nouveaux débats publics sont en cours actuellement en Normandie, en Bretagne Sud sur de l'éolien flottant, sur des choix de zone, c'est-à-dire en amont de l'appel d'offres. En effet, si ces procédures ont changé, c'est bien pour montrer que l'État a considéré qu'on arrivait peut-être dans ce genre de débat à un stade peut-être un peu trop avancé par rapport à ce qu'est la philosophie du débat public. Pour autant, nous considérons à la Commission nationale du débat public et à la Commission particulière du débat public qu'il reste matière à débattre. D'abord, parce que la question de l'opportunité du projet reste ouverte, complètement ouverte, y compris le cas échéant en ce qui concerne sa localisation. Nous ne considérons pas que le fait que l'État ait lancé un appel d'offres, et d'ailleurs ce serait contradictoire avec le fait de faire un débat public, conduit nécessairement à dire que toute la décision est prise. Le projet reste à faire et à construire complètement. Par ailleurs, ce projet offre dans sa nature, mais là, c'est au maître d'ouvrage de nous le montrer ensuite, des éléments qui doivent permettre des évolutions qui appellent un certain nombre de questions et d'éléments qui ne sont pas nécessairement complètement circonscrits. C'est vrai que sinon, la Commission nationale n'aurait pas décidé de faire un débat public, cela va de soi. Elle a décidé d'en faire un parce qu'il n'y a pas de raison que le Dunkerquois n'ait pas droit à son débat public comme l'ont eu d'autres zones d'éolien en mer dans les mêmes conditions, sur la Manche, l'Atlantique. Et puis, parce que nous restons sur le principe d'un état non définitif, même si, pour les raisons que je viens d'indiquer et comme le montre l'évolution des procédures, ce n'est pas forcément la perfection. Mais là, je renvoie aux échanges qui auront lieu sur ce point précisément avec les maîtres d'ouvrage. J'ai encore une question là-bas. Madame ou Monsieur, je ne vois pas, vous êtes derrière quelqu'un.

M. Boris VAXELAIRE, participant

Je voulais savoir s'il y avait une procédure plus ou moins similaire en cours en Belgique, du fait de la proximité du projet avec la frontière de nos voisins.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Alors, nos voisins belges se sont manifestés, en effet. Et nous considérons que le débat public concerne une partie de la population belge. Les éoliennes, on les verra autant de La Panne que de Bray-Dunes, c'est évident. Donc, le débat public que nous avons est ouvert aux populations belges qui s'estiment intéressées. Mais c'est une procédure franco-française. C'est une procédure de droit français, qui n'est pas une procédure de droit dérivé du droit de l'Union. Les Belges sont les bienvenus, mais nous ne faisons pas le débat en Belgique. Nous le faisons en France dans le cadre du droit français. Après, qu'il puisse y avoir dans le droit belge des nécessités de faire des procédures, je ne sais pas. Moi, je ne suis pas là pour appliquer le droit belge. Donc, je ne peux pas en dire davantage. Je précise, pour montrer que nous sommes sur ce plan-là de la meilleure volonté possible, qu'il existe une traduction en néerlandais belge de la synthèse du document de maître d'ouvrage. Si vous allez sur le site du débat public, vous trouverez un document de 12 pages en néerlandais, qui décrit le projet. Ce qui permet aux Belges non-francophones de prendre connaissance précisément du projet, donc nous considérons que le débat est ouvert. Après, nous ne sommes pas au stade des enquêtes publiques. Le stade des enquêtes publiques va jouer à plein les principes de réciprocité. Mais le stade du débat public se situe, nonobstant ce qui vient d'être dit précédemment sur le fait que l'appel d'offres a déjà été lancé. Il restera au-delà du débat public, en tout état de cause, des procédures complexes d'autorisations administratives qui nécessiteront des enquêtes publiques. D'autres questions ?

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Oui, je me permets de relayer une question de M. Xavier VILAIN qui demande des précisions sur le calendrier du « Cyclomaton », s'il va poursuivre son tour. Il suggérerait notamment un événement qui a lieu demain à l'Hôtel de Ville de Dunkerque, où il y avait pas mal de personnes réunies.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous avons raté l'événement de demain, je suis désolé. Mais nous avons un certain nombre de dates qui figurent dans notre calendrier. Ça s'appelle dans la rubrique « Aller au contact ». Les lieux ne sont pas précisés. D'ailleurs, si vous ouvrez le dépliant, vous verrez qu'il y a des dates qui sont inscrites pour la circulation du « Cyclomaton ». La prochaine date, c'est la semaine prochaine.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une dernière question à Bray-Dunes.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Vas-y, Claude. On attend.

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Il y en a une aussi à Mardyck.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bray-Dunes.

M. Gérard MAREELS, retraité, Conseil des Aînés

Monsieur le Président, excusez-moi, mais vous avez répondu préalablement puisque cela avait le même trait, la position quasiment internationale du site du parc éolien. Donc, ma question était la même que celle précédemment posée. Mais j'avais déjà levé la main. Donc, je vous remercie de votre réponse.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Mardyck.

M^{me} Béatrice LECOESTER, employée de bureau

Bonjour. Ma question, c'est par rapport au site Internet. C'est vrai que par le biais de la radio du Phare ou de La Voix du Nord, partout, je voyais le site Internet. Je trouve que votre adresse rue Thiers serait très intéressante à noter, les horaires aussi. Pour les gens qui veulent envoyer leurs questions par courrier, ce serait intéressant, puisque tout le monde ne se débrouille pas avec Internet. Ici, on a eu la chance à Mardyck de l'avoir eu dans nos boîtes aux lettres, pour tous les rendez-vous. Il ne faut pas le faire forcément sur toute la zone, mais ce serait vraiment intéressant, quand on voit le nombre de publicités... À chaque fois, c'était le site Internet, même pour réserver ici. Donc, ce serait utile de progresser là-dessus.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien, nous notons. C'est moins une question qu'une observation dont nous ferons profit. L'adresse du local, c'est 13 rue Thiers. Je n'ai pas ici les horaires d'ouverture.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Une dernière avant de passer.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Attendez, je me suis trompé. C'est 16 rue Thiers. Pardon, j'ai dit une bêtise. J'en suis confus, où est-ce que j'ai vu ça ? Oui, Claude.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une dernière question. Après, il faut passer à l'exposé.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Après, il faut projet passer au projet lui-même.

M. Louis SAINT-GHINAIN, retraité

Pour discuter sérieusement sur ce débat, je me pose la question de savoir pourquoi nous ne disposons pas aujourd'hui de l'étude d'impact de ce projet.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une question traditionnelle. L'étude d'impact n'est pas encore achevée. Nous en sommes au stade du débat public, et pas de l'enquête publique. L'étude d'impact n'arrive dans la procédure pas en même temps que le débat public. Je dois dire, d'ailleurs, que cela serait contradictoire qu'on ait un débat public avant que le projet soit complètement établi et qu'on ait l'étude d'impact. L'étude d'impact nécessite que le projet soit complètement établi. Il y aurait une contradiction par rapport à un débat que l'on a eu tout à l'heure. Donc, c'est peut-être un entre-deux un peu compliqué à gérer. Mais je dois dire que, d'une façon générale, tous les débats publics auxquels j'ai pu participer, de façon régulière, on réclame l'étude d'impact. Je ne sais pas dans quelle mesure il ne faudrait pas, je parle tout haut et pour moi, donc ça n'engage que moi, une certaine évolution peut-être, un jour, sur la nature des documents à produire au moment du débat public. Mais il faut bien voir qu'il y aurait une contradiction entre avoir des études assez poussées pour qu'on puisse avoir une étude d'impact et un projet qui reste encore en état de gestation pour permettre précisément le débat et l'évolution. C'est assez complexe, comme sujet. Mais la remarque est assez pertinente.

Cela étant, nous aurons beaucoup d'études sur différents sujets. Nous le verrons d'ailleurs lorsque nous étudierons, comme je l'ai annoncé, les sujets de la faune aviaire et marine. Il n'y a peut-être pas d'étude impact, mais il y a beaucoup d'études, de recherches et de travaux qui seront utiles pour éclairer le débat. Vous en jugerez. Ça sera aussi à vous, public, d'en juger.

Je crois que, maintenant, il est temps de passer à la suite, d'entrer dans le vif du sujet, donc je vais donner la parole à la DREAL, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. C'est bien cela, je ne me suis pas trompé. Donc, les représentants de l'État dans la région. Et à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, qui feront un duo, c'est Ghislain qui est sous-directeur. Vous allez vous présenter. Vous avez un pupitre à deux micros. Je ne sais pas comment vous allez procéder. Avant que les maîtres d'ouvrage ne présentent leur projet, il a paru nécessaire que l'État, les représentants de l'État, nous rappellent comment ils ont choisi la zone et lancer l'appel d'offres. Allez-y.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Merci pour cette introduction. Bonjour à tous.

M^{me} Catherine BARDY, Directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France

Catherine BARDY, je suis directrice adjointe à la DREAL Hauts-de-France.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Ghislain FERRAN, je suis l'adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique. Nous avons une petite présentation pour remettre un peu le projet dans le contexte général de la transition énergétique, pourquoi est-ce qu'on souhaite faire de l'éolien en mer en général. Et puis, un peu sur la genèse du projet et de l'appel d'offres qui a déjà été lancé.

Ce que vous voyez à l'écran, c'est un tableau qui figure de ce qu'on appelle la programmation pluriannuelle de l'énergie, document que certains d'entre vous connaissent probablement, qui est donc le document programmatique pour les dix prochaines années sur l'évolution de notre système électrique et qui détaille un peu la manière dont la France va atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques. C'est un document qui est cohérent avec notre stratégie nationale bas carbone, qui est un document d'encore plus long terme, qui explique la stratégie pour que la France soit neutre en carbone à l'horizon 2050, ce qui est l'objectif inscrit dans la loi. Alors, ce sont des documents qui sont bien entendu publics. Pour la programmation pluriannuelle de l'énergie, on fait l'objet d'une concertation sous l'égide de la CNDP.

Parmi nos moyens pour atteindre nos objectifs énergétiques, il y a le développement de l'éolien en mer, qui est une énergie qui n'émet pas de CO₂ lorsqu'elle fonctionne, qui a néanmoins une empreinte carbone, on pourra peut-être y revenir dans les questions si ça vous intéresse, mais qui lorsqu'elle fonctionne n'émet pas de gaz à effet de serre. C'est une énergie qui nous permet de diversifier notre mix. Ça, c'est un point important pour nous. Dans la loi, il est inscrit un objectif de réduction de la part du nucléaire. Vous savez qu'aujourd'hui, on est à 75 % de la production électrique française qui est nucléaire. L'objectif est d'atteindre 50 % à horizon 2035. Et donc, nous avons un mix plus diversifié, puisqu'un mix plus diversifié est plus robuste. Quand on dépend uniquement d'une énergie, majoritairement d'une énergie, comme le nucléaire, on s'expose à ce qu'il y ait par exemple un défaut générique qui pourrait toucher plusieurs réacteurs, qu'on serait obligés d'arrêter, ce qui nous mettrait en difficulté pour notre sécurité d'approvisionnement énergétique. Donc, si on a un mix diversifié avec plusieurs sources d'énergie, on est beaucoup plus robustes. S'il y a un problème, les autres prennent le relais.

Donc, je ne vais pas vous lire tout ce tableau, mais ça montre un peu le séquençage des parcs éoliens qu'on imagine. Celui de Dunkerque a été attribué en 2019 et fait 600 mégawatts. En ordre de grandeur, une centrale nucléaire, c'est soit 900 mégawatts, soit jusqu'à 1450 mégawatts. 600 mégawatts, c'est assez respectable en termes de puissance. Quelques autres parcs : en Normandie, 1 gigawatt, en Bretagne Sud, en Méditerranée, etc. Et donc, ensuite, on vise 1 gigawatt par an de parc éolien sur des zones à déterminer.

Si on passe rapidement à la slide suivante, c'est pour vous montrer la répartition des parcs éoliens. Je ne vais pas trop m'attarder. En Méditerranée, il y a des projets de parcs éoliens flottants. La Méditerranée étant très profonde, cela se prête mal à de l'éolien posé. Il y a un projet de parc éolien flottant en Bretagne et des projets nettement plus avancés à Saint-Nazaire, Noirmoutier, Saint-Brieuc, Courseulles, Fécamp, Dieppe Le Tréport, où les travaux ont commencé ou vont commencer. Ce sont des parcs qui ont plutôt été attribués dans les années 2012 à 2014. Tout en haut, le parc qui nous occupe aujourd'hui, qui a été attribué par l'appel d'offres en 2019, qui est le dernier à avoir été attribué.

M^{me} Catherine BARDY, Directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France

Je voudrais juste revenir sur la façon dont a été délimitée la zone dans laquelle le maître d'ouvrage ensuite a pu faire des propositions. Alors, il faut se rappeler qu'en 2015, il y avait eu une concertation sur l'ensemble de la façade maritime pour définir les zones qui pouvaient être propices à de l'éolien en mer et qu'effectivement, la zone de Dunkerque, à l'issue de cette concertation 2015, avait été identifiée et proposée au ministère pour éventuellement faire l'objet d'une décision. Donc, décision ministérielle qui est intervenue en avril 2016 et qui a proposé qu'une zone, on va tout de suite regarder, de 180 km² soit proposée en concertation à nouveau pendant l'été 2016, concertation qui s'est tenue de juin à septembre 2016. Alors, cette concertation a été organisée par le préfet maritime, le préfet du Nord et le préfet de région de l'époque, qui était le préfet Nord-Pas-de-Calais-Picardie. L'objectif était de définir un périmètre pour un parc de l'ordre de 500 mégawatts. Donc, c'était la commande pour la concertation.

Pendant cet été 2016, six réunions publiques se sont tenues. Donc, un peu comme aujourd'hui, une réunion plus générale. Et ensuite, cinq réunions thématiques, une avec les élus du territoire, une sur la

thématique environnement, une sur pêche et aquaculture marine, une réunion sur les usages et la circulation maritime et une réunion avec le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins. Donc, les six réunions se sont tenues. Et puis, il y avait également eu cet été-là une consultation en ligne du public, qui avait donné lieu à 224 avis déposés ou contributions, ce qui est quand même relativement important. Et donc, avis qui ont permis de nourrir un peu plus le débat au-delà des simples réunions qui s'étaient tenues pendant cet été.

Les enjeux qui ont été identifiés lors des réunions, je pense qu'ils ne vous étonneront pas, vous qui habitez sur ce territoire. C'est effectivement les enjeux de circulation maritime, les questions de pêche et d'aquaculture, le paysage et l'environnement, les liens avec les collectivités locales et les autorités étrangères, donc nos voisins belges, et la question du raccordement au réseau. Je pense que les petits témoignages du « Cyclomaton » ont déjà abordé presque la totalité de ces thématiques. Donc, on retrouve un petit peu les mêmes sujets.

Pour définir une zone plus précise que ces 180 km², qui sont quand même assez importants, on a tenu compte de ces avis retirés des concertations. Et puis, il a fallu retravailler un nouveau zonage. On a essayé de prendre en compte un certain nombre d'éléments. Bien sûr, le résultat n'est jamais complètement satisfaisant, parce que s'il y avait eu une zone idéale, je pense qu'on n'aurait pas eu trop de mal à la trouver. Donc, le résultat de la concertation, c'est toujours une sorte de compromis. Il faut aussi avoir cela en tête. Cette grande zone a été retravaillée pour enlever la partie Ouest qui était très gênante en termes de circulation maritime, avec les accès au port, et puis, ce qu'on appelle la route des Bancs de Flandres. Donc, pour pouvoir laisser une distance suffisamment confortable le long de la route des Bancs de Flandre et aussi une distance relativement correcte pour une bonne sécurité par rapport à l'accès au port. C'était aussi la zone où, côté pêche, on avait une fréquentation importante des pêcheurs. Donc, ça permettait aussi d'éliminer une des zones qui étaient finalement les plus problématiques pour l'activité de la pêche. Et donc, cette partie Ouest a été retirée et la zone elle-même a été réduite, ce qui fait qu'au lieu d'être à 5 km des côtes, comme on le voit avec le trait violet sur la carte, on est sur une zone qui, quand elle a été proposée au ministère pour lancer le dialogue concurrentiel, faisait 10 km. Je parle, mais je vais vous montrer la carte, si je la trouve. Voilà le résultat de la concertation 2016 de travaux qui avaient pu être menés avec la préfecture maritime, avec le Cerema, qui est un organisme technique du ministère, pour vérifier un certain nombre de choses. On a abouti à une zone qui fait finalement 78 km², qui est beaucoup plus réduite et qui permet d'éviter un certain nombre d'enjeux qui étaient importants dans le secteur et également de répondre aux premières inquiétudes qui avaient pu être exprimées pendant la concertation de l'été 2016. On voit un petit peu comment le périmètre a été travaillé in fine, puisqu'un des points qui étaient encore pris en compte, c'était le problème de contraintes liées au sémaphore de Dunkerque, qui font qu'effectivement, il y a un petit morceau sur la partie Sud de la zone qui a dû être retiré de la zone proposée pour le dialogue concurrentiel. Et voilà donc la zone définitive proposée. Je vous ai parlé de 78 km², et on arrive, après avoir enlevé les contraintes du sémaphore, à une zone de 73 km². Le trait que vous voyez sur la droite, sur l'Est de la zone, cela matérialise la frontière avec les eaux belges.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Très bien. Merci beaucoup. Pour aller sur la suite logique, une fois que cette zone a été identifiée, elle a fait l'objet d'une mise en concurrence pour sélectionner l'électricien qui allait installer, exploiter ce parc. C'est pour vous montrer un peu comment cette procédure a eu lieu. C'est une procédure en plusieurs phases, avec d'abord une phase de sélection des candidats sur leurs capacités techniques et financières. C'est une sélection qui est faite par la Commission de Régulation de l'Énergie qui est une autorité administrative indépendante, et qui, sur la base des dossiers, a estimé qu'il y avait 10 candidats qui satisfaisaient les critères de capacités techniques et financières. Ces 10 candidats ont été admis à ce qu'on appelle un dialogue concurrentiel avec les services de l'État. C'est un dialogue pendant lequel il y a une procédure de questions-réponses avec les candidats présélectionnés, qui sert à affiner les exigences du cahier des charges et aussi à dérisquer le projet pour l'État en s'assurant que le cahier des charges va au plus juste sur ces différentes exigences.

À la fin de ces réunions de dialogue concurrentiel, le cahier des charges a été finalisé, publié et les candidats ont proposé des offres. Donc, une offre, c'est concrètement un prix d'électricité. Mais pas seulement, il y a d'autres critères que le prix. Le prix est un des critères importants. Il y a également d'autres critères que le prix, qui sont plus environnementaux. Pour en citer un, pour vous donner une idée, il y avait par exemple un critère sur la distance à la côte avec des points supplémentaires si le candidat s'engageait à mettre ses éoliennes un peu plus loin que le bord de la zone qui était à 9 km.

Sur la base des offres reçues, on note les candidats. C'est un processus tout à fait objectif. On retient le mieux noté. Et le prix d'achat garanti de l'électricité est le prix du coût de l'offre du candidat retenu. En l'occurrence, c'est EMD qui a gagné cet appel d'offres et qui a proposé un tarif de 44 € du mégawattheure, ce qui est un tarif très compétitif pour des énergies renouvelables. Le prix de marché de l'électricité, il fluctue, mais l'ordre de grandeur, c'est 40 ou 42 € du mégawattheure en ce moment. Le tarif d'achat de l'électricité est assez proche, ce qui veut dire que si, aujourd'hui, le parc produisait, le différentiel à payer par l'État serait de 4 € si on considère un prix de 40 € du mégawattheure. Le lauréat vendrait son électricité sur le marché, récupérerait 40 € par la loi de l'offre et de la demande, et l'État compléterait de 4 € par mégawattheure pour atteindre le prix de l'offre.

Le débat public, je ne vais peut-être pas m'y attarder, car je pense qu'il a été largement présenté par le Président de la Commission. Il porte notamment sur la caractéristique du projet, parce que le projet n'est pas figé aujourd'hui. Les évolutions du cadre appliqué, c'est aussi quelque chose qu'on a largement discuté. C'était pour souligner, qu'effectivement, pour ceux d'entre vous qui savent comment ça se passe, par exemple en Normandie ou en Bretagne, des débats publics terminent ou commencent à un stade beaucoup plus précoce parce que la loi ESSOC a fait évoluer le cadre en 2018. Ce projet est un peu particulier parce que la sélection avait commencé avant. Donc, il est un peu entre les deux régimes, entre l'ancien régime où on faisait le débat public assez tard et le nouveau régime où on va faire un débat public beaucoup plus tôt, c'est-à-dire avant d'attribuer les projets par appel d'offres. Il y a un certain nombre d'autres choses, mais peut-être que je ne vais pas m'y attarder, car je pense qu'on a déjà été un peu longs.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il faut passer maintenant à la présentation du projet. Il y aura des questions sur cette partie. Mais nous verrons le tout ensemble, car c'est un ensemble « zone plus projet » qui est au débat. Messieurs les maîtres d'ouvrage, si vous voulez bien gagner le pupitre. Je vous laisse vous présenter et présenter également les personnes qui sont présentes dans les autres salles de Mardyck et Bray-Dunes.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Bonjour. Je m'appelle Xavier ARNOULD. Je suis le Directeur du projet Éoliennes en Mer de Dunkerque, EMD. Avec moi sont présents à Bray-Dunes Maxime PLANQUE, qui est notre chef de projet en charge de l'ancrage territorial et de la concertation, accompagné de Grégoire DE ROUX, notre responsable technique, et à Mardyck, nous avons Dominique PINEAU qui est notre responsable risques, planning et coûts.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué régional RTE

Bonjour à tous. Est-ce qu'on pourrait mettre notre présentation ? Laurent CANTAT-LAMPIN, je suis le Délégué régional RTE, c'est-à-dire le représentant du RTE sur le territoire des Hauts-de-France, RTE étant ici chargé du raccordement électrique du parc offshore au réseau terrestre de RTE. Pour nous, les représentants dans les autres salles sont Alain PENNANEAC'H, à Mardyck, qui est le responsable des projets d'ingénierie de RTE sur les Hauts-de-France, et Joan CAUVET à Bray-Dunes qui est la Directrice du projet pour RTE.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Nous allons vous présenter en une quinzaine de minutes ce projet, puis nous pourrions répondre à vos questions. On va passer rapidement sur ce slide qui était dans la présentation suivante, mais simplement pour rappeler l'objectif d'atteindre 40 % de la production d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030. Depuis 2010, la filière de l'éolien en mer se met en place afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif. On voit sur la carte l'ensemble des projets éoliens en mer en France sur les différentes façades maritimes. On a aujourd'hui 1500 mégawatts qui sont en cours de construction sur la côte atlantique, à Saint-Nazaire, et en Manche, à Fécamp et Saint-Brieuc. Le projet de Dunkerque s'inscrit dans cette politique nationale et également dans un territoire qui, de longue date, a fait sienne la transition énergétique, écologique, comme nous l'a rappelé Madame COTINAUT.

On passe à la slide suivante. Qui sommes-nous ? On va se présenter un peu plus en détail. Éoliennes en Mer de Dunkerque, EMD, c'est le projet d'EDF Renouvelables, mais aussi de ses partenaires allemands Innogy, maintenant RWE, et canadien Enbridge. Nos partenaires bénéficient d'une longue expérience dans le domaine de l'éolien en mer dans le monde, et en particulier en Europe et au Royaume-Uni. Nous avons l'habitude de travailler ensemble depuis des années, tant en France qu'à l'international. Donc, ce retour d'expérience commun nous sera utile pour ce projet de Dunkerque, qui va nécessiter plus d'un milliard d'euros d'investissement au total.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué régional RTE

Pour RTE, c'est le Réseau de Transport d'Électricité, le réseau d'électricité national. Il est en charge de l'exploitation, de la maintenance et du développement de ce réseau, mais aussi de l'équilibre plus global du système électrique, car, en effet, aujourd'hui, l'électricité ne se stocke pas encore à grande échelle et donc, RTE est en charge à chaque seconde d'assurer l'équilibre entre la production et la consommation. RTE fait donc le lien entre les producteurs et les consommateurs français. Ici, à Dunkerque, RTE est en charge du raccordement du parc offshore de Dunkerque sur le réseau électrique terrestre de RTE. Pour ce projet, et les parcs suivants, l'État a choisi de confier à RTE la construction du poste électrique en mer, qui est le poste qui connecte les éoliennes. Ce sera donc pour optimiser le projet. Les postes électriques en mer sont en effet la prolongation assez naturelle du réseau électrique de RTE, réseau aujourd'hui majoritairement terrestre. Nous vous proposons maintenant de vous présenter la zone concernée.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

On va y revenir là aussi rapidement, parce que la présentation précédente a bien détaillé le processus. Le domaine maritime au large de Dunkerque dispose d'un très bon régime de vent. C'est une ressource naturelle renouvelable gratuite. C'est une zone également où les profondeurs d'eau sont variables, mais relativement limitées. On parle de 20 à 30 m de profondeur, ce qui est tout à fait adapté à l'éolien en mer posé. La zone du projet hachurée en bleu est située à l'Est du territoire dunkerquois validé par l'État après concertation avec les parties prenantes locales. Le GPMD devrait accueillir normalement la base de maintenance du parc. En tant que maîtres d'ouvrage du parc éolien, nous nous sommes engagés, comme l'indiquait Monsieur FERRAN, dans le cadre de l'appel d'offres, à ce que toutes les éoliennes soient situées à plus de 10 km des côtes, contre 9 km proposés dans l'appel d'offres. Nous nous sommes également engagés à réduire la zone d'implantation à 50 km², de façon à libérer de l'espace pour les autres usages. On peut peut-être voir, si on clique sur la diapo, en pointillé noir, la zone un peu resserrée qui va être étudiée par EMD.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué régional RTE

Pour RTE, le raccordement électrique, ce qu'on peut en dire, c'est que le réseau électrique qui se situe dans une zone électriquement dense est robuste du fait de la zone urbanisée de Dunkerque, mais aussi de la présence d'industries à l'Ouest du territoire qui sont raccordées aujourd'hui directement sur le réseau électrique de RTE. Donc, le réseau électrique de RTE peut accueillir dans cette zone les 600 mégawatts prévus dans le projet. Depuis le lancement de l'appel d'offres, RTE a rencontré des représentants du territoire à concerter pour définir ce qu'on appelle une aire d'étude dans laquelle pourraient se trouver les installations nécessaires au raccordement, la zone que vous voyez hachurée en rose. C'est cette première grande zone que la préfecture du Nord a retenue en 2019. C'est dans cette zone qu'on trouvera nos infrastructures électriques, donc les câbles électriques, le poste électrique en mer et évidemment le poste électrique terrestre. Ce qu'on peut également voir dans cette zone, en plein bleu, en plein milieu, c'est la zone qui était fixée par l'État qui fait 1 km² pour mettre en place notre poste électrique en mer. Ce qu'on peut également dire, c'est que le choix a été fait de regrouper les infrastructures sur la partie industrialisée portuaire de Dunkerque. Pour autant, on est au début du projet. On n'en est pas encore à l'emplacement exact des câbles électriques ni des postes, et notamment du poste terrestre. Et donc, c'est à l'issue des études et du débat public que pourra se faire ce choix. On vous propose maintenant de vous présenter les caractéristiques du projet.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

L'intérêt d'installer des éoliennes en mer, c'est que le régime de vent y est plus stable, plus régulier, plus soutenu, ce qui permet d'installer des éoliennes plus puissantes et en plus grand nombre. À Dunkerque, on parle de 46 éoliennes au maximum, toutes situées à plus de 10 km des côtes. Donc, les éoliennes qu'on voit représentées ici sous la lettre A fonctionneraient à peu près 90 % du temps et produiraient la même chose que si elles fonctionnaient à pleine puissance la moitié du temps. À pleine puissance, c'est 600 mégawatts pour le parc dans sa globalité. La production attendue correspond à la consommation électrique de près d'un million d'habitants. Les éoliennes seraient installées sur des fondations qu'on qualifie de monopieu, qu'on voit ici sous la lettre B. Ce sont de grands cylindres d'acier fichés dans le sous-sol marin. Les éoliennes sont reliées entre elles, comme on le voit en C, par des câbles électriques sous-marins qui sont à 66 000 volts. L'électricité produite passe par ces câbles et converge vers le poste électrique en mer.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué régional RTE

Pour RTE, l'électricité qui provient des éoliennes arrive sur le poste électrique en mer D. L'électricité est transformée dans ce poste de 66 000 volts en 225 000 volts pour pouvoir repartir à partir de deux câbles seulement, que l'on voit ici, qui seront en 225 000 volts, en E. En F, on a ce qu'on appelle une chambre d'atterrage, qui permet de changer de technologie de câble pour passer des câbles qui sont ici sous-marins, qui seront mis sous la mer, enfouis sous la mer, en câbles souterrains, sous la terre, ici en G, pour aller jusqu'à un poste terrestre que l'on voit en H, qui sera construit pour permettre le raccordement de ces installations jusqu'au réseau RTE, qu'on voit ici en J à partir de la connexion en I. Ce qu'on vous propose maintenant, c'est de vous parler de l'intégration du projet dans le territoire.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

De quoi allons-nous parler au cours de ces trois mois de débat public ? On l'a déjà vu avec Monsieur le Président, de tous les sujets qui sont liés au projet de parc éolien et à son insertion sur le territoire. Donc ces thèmes seront repris dans les études qui seront menées par EMD et RTE. Ils feront l'objet d'une concertation continue pendant toute la phase du développement. On peut citer parmi les sujets le paysage, sa perception par les riverains notamment, la cohabitation avec les usages existants, en particulier la pêche, on l'a déjà vu, l'interaction avec les activités portuaires, on a évacué la base de maintenance, la mobilisation du tissu économique et industriel local en lien avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Chambre de Commerce et d'Industrie et bien entendu le Grand Port Maritime de Dunkerque. On n'oublie pas les synergies potentielles avec le tourisme et les activités agricoles situées à proximité du Grand Port Maritime de Dunkerque. Au-delà de ces enjeux sociaux et économiques, on traitera également des thématiques qui sont plus liées à l'environnement naturel, les habitats, la flore, la faune, les oiseaux, les mammifères marins et plus généralement tout ce qui va nous permettre de caractériser précisément le site : les sédiments, la ressource halieutique, l'archéologie sous-marine. Tous ces sujets vont faire l'objet d'études, certaines études spécifiques ont déjà été lancées. D'autres vont l'être prochainement. Et bien sûr, les conclusions du débat viendront alimenter notre réflexion.

S'agissant du calendrier du projet, la zone de Dunkerque a été attribuée à EMD en juin 2019, mais c'est véritablement avec ce débat public que le projet est lancé. L'objectif, c'est d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc à l'horizon fin 2022, début 2023, pour ensuite engager une phase de conception détaillée des ouvrages avant leur fabrication, leur installation à terre et en mer. Vu d'aujourd'hui, la mise en service du parc est prévue à l'horizon 2027 pour une durée d'exploitation de 30 années. Pour résumer cette présentation, vous trouverez ici les principaux points que nous avons mentionnés. Je rappellerai notre engagement d'éloigner les éoliennes à plus de 10 km de la côte et de limiter leur nombre à 46.

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué régional RTE

Nous venons de terminer cette présentation. Nous nous tenons à votre disposition. Ce qu'on veut dire en conclusion, c'est que ce débat public est pour nous un moment très important, car il va permettre de vous écouter, de comprendre vos préoccupations, de vous donner aussi toutes les informations qui sont utiles et de répondre à vos questions.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

En synthèse, je dirais que ces éléments, ces échanges, vont nous permettre d'améliorer notre projet tout au long de son développement.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, messieurs. Nous allons maintenant passer à la phase de questions. Nous allons essayer de l'organiser de façon rigoureuse. J'avais oublié de demander à chacun d'éteindre son portable. Naturellement, c'est le mien qui a sonné. On va procéder de la façon suivante, si vous le voulez bien. D'abord, je souhaite que les personnes qui interviennent se présentent. On en a besoin pour le verbatim et pour, d'une façon générale, rendre compte du débat. Nous prendrons chaque salle à tour de rôle. Il y en a quatre : la salle Zoom, salle de Bray-Dunes, salle de Mardyck, salle de Dunkerque. Trois questions par salle. Réponse du maître d'ouvrage, salle suivante, et ainsi de suite en tournant, de façon à donner sa chance à chacun et que ce ne soit pas trop désordonné. S'il n'y a pas d'objection, nous allons démarrer. Parole à la salle Zoom. C'est peut-être un peu tôt. Nous avons des questions ?

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Merci, Monsieur le Président. Nous avons eu pas mal de questions. Je vais essayer de les regrouper et de vous proposer trois axes de questionnement. Je vais proposer à nos interlocuteurs de prendre la parole. Nous avons déjà quelques questions qui étaient adressées à l'État sur le processus de sélection

des candidats, notamment sur le cahier des charges, sur la hiérarchisation des critères et sur la liste des offres. Je vais peut-être passer la parole à Paulo-Serge LOPES qui souhaite la prendre pour préciser ce questionnement-là. Je vais lui demander de ne pas relayer toutes les questions qu'il a posées sur le chat, parce qu'il est allé sur d'autres sujets. Mais s'il peut se focaliser là-dessus...

M. Paulo-Serge LOPES, membre de Virage Énergie

En fait, mon propos était sur les propos des représentants ministériels, qui ont indiqué notamment la question du prix qui a pesé sur le choix d'EMD comme lauréat. Il serait peut-être intéressant pour tout un chacun d'avoir un tableau récapitulatif des critères du cahier des charges qui a mené au choix du lauréat et un comparatif entre les différentes candidatures, globalement, pour bien savoir ce qui a fait peser le dossier vers EMD plutôt que vers d'autres.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Autre question sur Zoom.

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Oui, je voulais vous proposer une question de M. Xavier VILAIN sur le financement participatif au projet à l'association des citoyens. Peut-être que M. VILAIN veut développer cette question. Il en a aussi posé plusieurs, je lui propose de se focaliser sur cet axe de questionnement pour varier les interlocuteurs.

M. Xavier VILAIN, participant

Oui. Est-ce que vous m'entendez ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, on vous entend.

M. Xavier VILAIN, participant

Je voulais savoir, pour une bonne acceptation de ce projet, s'il était prévu, comme cela se fait dans d'autres pays européens, d'associer les citoyens, le grand public, par une implication pour quelques éoliennes, et notamment une implication financière pour que quelques éoliennes soient portées par des citoyens et par là-même, que les citoyens soient favorables à ce type de nouvelles énergies. Merci.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien, une troisième question peut-être.

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Une troisième question de Sylvain PLANCKAERT du Yacht Club de Bray-Dunes sur les usages nautiques de la zone. Est-ce qu'il est avec nous ?

M. Sylvain PLANCKAERT, membre du Yacht Club du Bray-Dunes

Oui, bonjour. Sylvain PLANCKAERT. En effet, je suis du Yacht Club de Bray-Dunes et en même temps du Yacht Club de la Mer du Nord, je vis sur mon catamaran. Je me posais des questions sur la navigation en mer. D'expérience, par exemple, au large de l'Angleterre, il y a des Wind Farms, de grandes fermes du vent, qui forcent à faire des détours parce qu'il y a des bateaux de sécurité qui ne veulent pas qu'on approche des éoliennes. Donc, je n'ai rien contre l'énergie éolienne, je suis convaincu de son utilité. Mais simplement, je voudrais savoir s'il y a des aménagements prévus à la navigation pour pouvoir naviguer à proximité ou entre les éoliennes, s'ils sont suffisamment espacés. C'est à discuter. Est-ce qu'il y aura un dialogue ouvert avec les clubs et associations du yachting à ce sujet ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Ce fut donc trois questions qui s'adressent à trois interlocuteurs différents, en réalité. S'agissant de l'État, Monsieur de la Direction Générale, si vous voulez bien prendre la première question. Est-ce qu'il est possible de préciser les critères qui ont été retenus et les conditions dans lesquelles ils ont été pris en compte au cours de l'appel d'offres, dans la mesure où ces données sont publiques ?

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Tout à fait. Les éléments de l'appel d'offres sont publics. Le cahier des charges de l'appel d'offres est public. Vous pouvez encore le trouver sur Internet sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie. Je ne suis pas sûr que sa lecture soit tout à fait aisée.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il est possible d'avoir un aperçu un peu plus développé des critères ?

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Oui.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Vous l'avez esquissé tout à l'heure, mais très grossièrement.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Bien entendu. Je dois vous avouer que je ne les connais pas par cœur. Mais comme je vous l'ai dit, il y a le critère prix qui compte pour une large part de la note, mais qui n'est pas le seul. Il y a un certain nombre d'autres critères. J'en avais cité un par exemple. Le cahier des charges étant sur Internet, vous pouvez aller vérifier par vous-mêmes. On pourra, pour les prochaines séances, peut-être le mettre de manière détaillée.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Vous pourrez sortir les éléments du cahier des charges pour éviter au public de se plonger dans un document complexe.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

C'est quelque chose qu'on peut faire sans difficulté, bien entendu.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Ça permet de répondre à la préoccupation de l'interlocuteur.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Par contre, les offres non retenues, sauf erreur de ma part, sont confidentielles. On ne peut pas détailler les réponses des candidats non retenus.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur ARNOULD, vous souhaitez apporter une précision.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Oui. Pour compléter ce que vient de nous rappeler Monsieur FERRAN, de mémoire, le critère prix était quand même à 70 % de l'appel d'offres. Et ensuite, la robustesse de l'offre à 10 %. Le reste portait en partie sur les aspects environnementaux. Ce qui est intéressant en plus du cahier des charges, c'est de lire la délibération du régulateur de la Commission de Régulation de l'Énergie à laquelle on fait référence dans le dossier des maîtres d'ouvrage. Donc là, effectivement, on ne voit pas toutes les notations, mais on voit l'analyse qui a été faite, comparative, et les notes obtenues par EMD. Ça donne beaucoup d'informations sur le processus, la pondération et l'analyse du régulateur.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je ne sais plus, d'ailleurs, si nous n'avons pas mis en ligne sur le site du débat la note d'analyse de la CRE. Je crois qu'elle est consultable. Je ne sais plus si on l'a fait. En tout cas, si on ne l'a pas fait, on pourra le faire, car c'est un document public, sans problème. Il donne des éléments de réponse.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Pour compléter en deux mots, parce que c'est un point important que je n'ai pas mentionné, c'est la Commission de Régulation de l'Énergie qui a analysé les offres et qui les a classées.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une précision qui n'avait pas été apportée, mais qui est tout à fait importante.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

C'est une autorité indépendante qui a examiné les offres et qui les a classées.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

La Commission de Régulation de l'Énergie, ou CRE, est le régulateur du marché de l'énergie, je le rappelle, qui sera peut-être sollicitable le cas échéant dans le cadre des débats, si elle veut bien répondre. On la contactera. Deuxième question : le financement participatif est-il possible, envisagé, envisageable ? M. ARNOULD à nouveau.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Le financement participatif, c'est l'un des sujets, parmi tant d'autres, dont nous souhaitons débattre au cours de cette période. C'est quelque chose qui nous intéresse et c'est surtout quelque chose qui, au niveau d'EDF Renouvelables, a déjà été mis en œuvre, mais pour des projets d'éolien à terre ou des centrales photovoltaïques. On a bien sûr à cœur d'être les premiers à le mettre en œuvre pour un projet de parc éolien en mer. Donc, il existe plusieurs acteurs en France qui proposent des mécanismes, des outils pour faciliter ce type de financement. Là-dessus, c'est un point qu'on va creuser tout au long du débat, et après.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Donc la porte n'est pas fermée.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Bien au contraire.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Troisième question. Je ne sais pas si les personnes ad hoc sont là pour y répondre, sur l'aménagement prévu pour la navigation dans le parc. Vous avez des informations, messieurs ? Voilà Monsieur, en tenue ad hoc, qui va se présenter.

M. Olivier NOURRAIN, Directeur adjoint des Territoires et de la Mer

Bonsoir. Olivier NOURRAIN, Directeur adjoint des Territoires et de la Mer. Je représente le préfet maritime, ce soir. Pour répondre à la question de l'intervenant, la circulation à la navigation sera réglementée dans le parc éolien. Les conditions de navigation feront l'objet d'une Commission nautique, à laquelle sont invités à participer les usagers. Les Yacht Clubs, par exemple, seront consultés à ce moment-là. Les règles qui prévaudront aux décisions à prendre porteront en priorité sur la sécurité de la navigation. Dans le parc éolien en fonction de la manière dont seront construites, installées et disposées les éoliennes, les conditions de navigation et de sauvetage peuvent être plus ou moins fortement impactées. La navigation à la voile, par exemple, peut être fortement compliquée par les effets de vent au passage des pales, peut-être. Et surtout, le plus important pour la préfecture maritime en termes de sécurité de la navigation, c'est l'organisation du sauvetage. Tout le monde concevra qu'on ne va pas envoyer un hélicoptère chercher des gens en détresse à proximité des pales d'éolienne. Donc, ces questions de sécurité seront vraiment primordiales dans l'analyse qui sera faite des règles à mettre en œuvre par arrêtés des préfets maritimes.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Là, il y a encore un travail qui reste à faire en fonction de ce que sera vraiment la nature du projet. Je rappelle que nous aurons une séance particulière consacrée notamment à ce sujet dans le calendrier. Je l'ai mentionné tout à l'heure. Je ne sais plus la date exacte, mais vous la trouvez dans le calendrier. On fera cela dans les locaux du port, s'il veut bien nous accueillir sur ce point.

M. Olivier NOURRAIN, Directeur adjoint des Territoires et de la Mer

C'est le 27 octobre.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Le 27 octobre, voilà. Question suivante. On change de salle. On va passer à Bray-Dunes, par exemple. Si Bray-Dunes est prêt à poser ses questions. Bray-Dunes ne répond pas, on les a perdus. Non ?

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

C'est parce qu'on est supposé être à Mardyck.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bon, c'est la raison. J'ai fait une erreur dans l'ordre des salles. Mardyck, très bien. Trois questions.

Intervenante non identifiée [1 :46 :12 : 4]

Par contre, on ne les entend plus. Nous n'avons pas le retour.

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'on nous entend ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, très bien.

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Mais on ne vous entend plus, nous. On y va, avec Madame la Maire.

M^{me} Fabienne CASTEL, Maire déléguée de Mardyck

Ce sont deux petites questions assez générales, puisqu'on est sur l'ouverture. Est-ce que dans le projet proposé par EMD, il y a des critères ? Quelle est leur capacité à travailler et à fabriquer ces éoliennes avec des partenaires locaux, ou tout au moins nationaux ? Parce qu'ici, notamment sur la zone Ouest où l'on a quand même eu beaucoup de projets industriels variés, on a pu se rendre compte sur les années précédentes que, parfois, les projets étaient intéressants et, finalement, au moment de les fabriquer, de la mise en œuvre, les fabricants n'étaient pas forcément toujours locaux. Parfois, il y a des compétences spécifiques, je peux le comprendre. Mais lorsque nous avons les compétences sur place, quelle est leur capacité à travailler avec des partenaires locaux ou nationaux ? J'avais un point sur la fin de vie. C'est très bien d'avoir un projet à 30 ans, voire plus. Nous ne sommes quand même ici pas loin de la centrale nucléaire. C'est très bien. C'était très bien au tout début. On se rend compte maintenant qu'on commence à être en fin de vie des centrales nucléaires. Qu'est-ce qu'on en fait ? Cela paraît aussi très bien, les éoliennes, à la base. Mais quid dans 30 ou 40 ans ? Est-ce que c'est intégré dans leur projet ? Qu'est-ce que deviendront ces éoliennes quand, un jour, elles deviendront vraiment trop vieilles ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame CASTEL. Une troisième question.

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, Monsieur.

Intervenant non identifié [1 :48 :26]

Le financement de la déconstruction, est-ce qu'il est déjà fait ?

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

On est toujours à Mardyck. Monsieur, vous vous présentez, s'il vous plaît ?

M. Bernard BRIL, Président de l'association Goéland

Bonjour, Bernard BRIL, Président de l'association Goéland, Groupe d'Observation et d'Étude des Lieux Anthropiques et Naturels proches de Dunkerque. C'est une association naturaliste, qui fait un certain nombre d'études, notamment à partir du ferry. Mais il y a aussi une autre association, Le Clipon, dont on parlera peut-être tout à l'heure, qui a énormément de données concernant les migrations, les oiseaux notamment en mer, qui montre que c'est jusqu'au couloir d'étranglement du Cap Gris-Nez une zone

primordiale en Europe pour la migration. Tout à l'heure, j'entendais parler d'études. Les études, les données existent. Comment allez-vous en tenir compte ? Quelles conclusions allez-vous tirer d'installer des éoliennes, dont on sait qu'elles massacrent des oiseaux, dans ce couloir migratoire essentiel en Europe ? C'est vraiment une responsabilité au niveau européen.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur. Tout cela concerne EMD, je pense. Partenaire locaux pour la fabrication. Quid de la fin de vie des éoliennes ? Et les oiseaux. On en reparlera, bien sûr, mais d'ores et déjà, que pouvez-vous nous dire ? Qu'est-ce qu'il se passe ? On peut y aller ? Réponse. Allez-y, M. ARNOULD.

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

S'agissant de la fabrication des éoliennes et des partenariats locaux et nationaux, j'ai notamment retenu le terme « nationaux », parce qu'il faut voir que les premiers appels d'offres pour l'éolien en mer qui ont été lancés en 2011, attribués en 2012 et les deuxièmes en 2013 et 2014, ont favorisé l'émergence d'une filière industrielle nationale. Ils ont permis la création de nouvelles usines de production, on pense à l'usine de fabrication de nacelles, anciennement Alstom, maintenant GE, à Saint-Nazaire. Il faut voir que cette usine, d'abord montée par Alstom avant d'être reprise par General Electric, était la première usine construite en France par Alstom depuis plus de 20 ans. Donc, on voit qu'il y a vraiment une filière industrielle qui s'installe en France. On peut évoquer une usine de pales qui s'est installée à Cherbourg. On parle de 500 emplois. Et l'usine du leader du secteur, Siemens Gamesa, qui est en cours de construction sur le port du Havre. On voit, dans un contexte tout de même compétitif et concurrentiel, que la production qui vient des usines françaises en termes de transport a beaucoup d'avantages, à mon sens, pour venir alimenter et seront bien positionnés dans le cadre de nos appels d'offres à nous. Ensuite, localement, c'est tout l'enjeu des années qui viennent, de faire en sorte de structurer le tissu local qui dispose à mon sens de toutes les compétences. Mais c'est bien d'identifier les secteurs sur lesquels on a des besoins et de travailler ensemble pour s'assurer que le Dunkerquois soit prêt à capter toute la valeur qui existe, parce qu'il ne faut pas se voiler la face, on va quand même avoir affaire à des acteurs internationaux. On parle de General Electric, du groupe Siemens, du groupe Vestas, des groupes qui sont très imposants en termes de transport maritime, mais qui ont des besoins en sous-traitance. Localement, c'est là qu'il va falloir se positionner. Aujourd'hui, on ne peut rien garantir, simplement le fait qu'on va travailler ensemble pour se structurer et être en mesure de répondre à la demande de ces fournisseurs de rang 1 pour EMD.

S'agissant de la fin de vie des éoliennes, le premier parc éolien en mer avait été installé au Danemark au début des années 90. Ce parc a été démantelé dans les années 2010, après un peu plus de 20 ans d'exploitation, 25 ans. Comme pour les éoliennes terrestres, le démantèlement d'un parc éolien consiste à peu près à faire l'inverse de ce qu'on a fait pour l'installer. Plutôt que de venir mettre la fondation, mettre l'éolienne dessus, on va d'abord enlever la fondation, retirer les câbles. C'est quelque chose qu'on a tout de suite intégré dans notre modèle économique, et j'évoquais tout à l'heure dans les critères de notation de l'appel d'offres la robustesse du modèle, là, le régulateur a bien noté que les provisions ont été mises en place pour ce démantèlement, les provisions financières d'une part avec la mise en œuvre de garanties financières au bénéfice de l'État, et tout un mécanisme de rédaction d'études qui devrait être transmise là aussi à l'État au moins 2 ans avant la date prévue du démantèlement. Là-dessus, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Qu'est-ce que l'on fait après démontage des éléments ?

M. Xavier ARNOULD, Directeur d'EMD

Cela va dépendre des éléments. Les éléments en acier, comme la tour, c'est assez simple, c'est de la fonderie recyclable. L'enjeu est plus sur les pales qui sont en résine époxy. Là-dessus, on n'a pas encore développé toutes les filières de retraitement de pales. Par contre, on est sur une filière émergente qui s'installe, se développe. Là aussi, dans 30 ans, peu de doute qu'on aura mis en œuvre les filières de retraitement et de valorisation pour ces composants.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Les oiseaux.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

La faune, c'est effectivement un enjeu majeur du projet dont on a bien conscience. On a été interpellés sur plusieurs sujets. Là-dessus, peut-être que vous permettez que je laisse la parole à ma collègue Caroline PIGUET, qui est responsable environnement pour le projet.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Allez-y, Madame. Venez au pupitre, s'il vous plaît.

M^{me} Caroline PIGUET, responsable environnement d'EMD

Bonsoir à tous. Je suis Caroline PIGUET. Je suis cheffe de projet environnement pour le parc éolien. Bien évidemment, nous sommes conscients que le détroit du Pas-de-Calais est une zone importante pour la migration des oiseaux. C'est un enjeu que nous avons identifié dès le début des études qui ont été menées dans le cadre de l'appel d'offres. C'est un sujet en cours. Nous avons de nombreuses études lancées sur ce sujet-là, et sur d'autres sujets environnementaux. Et à la question de l'intervenant tout à l'heure, nous sommes conscients que de nombreuses données existent sur la zone et que plusieurs associations suivent ces oiseaux depuis longtemps. Ces données sont prises en compte dans nos études, notre analyse d'enjeux pour la vie faune et elles sont en plus complétées, comme je vous le disais, par d'autres études qui sont en cours. Toutes ces études vont pouvoir nous permettre de mieux appréhender les enjeux sur la zone, de mieux connaître ce qu'il s'y passe, le comportement de la faune, à quel moment, combien, comment, etc. Par la suite, à l'issue de celle-ci, notre étude d'impact prendra en compte, analysera tout cela et nous pourrons identifier les impacts de la vie faune, puisque la question était sur la vie faune. Et nous pourrons proposer des mesures de réduction ou de compensation sur ces habitats. Bien évidemment, nous avons besoin des associations telles que le Goéland et Le Clipon pour pouvoir toujours améliorer cette connaissance et discuter avec eux, puisque nous sommes conscients que c'est eux qui ont ces données depuis très longtemps.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. C'est un sujet dont nous aurons à reparler d'abondance, notamment sur les mesures que vous avez évoquées sans en donner pour le moment la nature, mais peut-être n'est-ce pas possible. Il sera sans doute nécessaire d'essayer d'avoir des précisions à ce sujet par la suite. Bray-Dunes est-il de retour ? Oui, très bien. Trois questions.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Nous avons été coupés pendant un long moment. Nous n'avons pas entendu les questions posées à Mardyck. Nous avons entendu que très partiellement celles posées à la Chambre de Commerce.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il n'y en a pas encore eu à la Chambre de Commerce.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Celles sur Zoom. Nous avons déjà un train de question qui a été posé par une personne, à qui je vais demander de les reposer, mais pas la première question sur le financement de la déconstruction. Elle a été partiellement répondue. Peut-être pouvez-vous choisir une des deux autres questions que vous souhaitez poser, Monsieur.

M. Kevin LADEYN, représentant de Nouveau Regard pour Bray-Dunes

Bonjour. Je suis LADEYN Kevin, je représente Nouveau Regard pour Bray-Dunes. L'autre question qui m'intéressait, c'était le dédommagement pour la pollution visuelle, sachant que les retombées financières au niveau touristique, il faut savoir que la vue d'éoliennes, ça ne plaît pas à tout le monde. Donc, on va se priver d'une partie de votre tourisme.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Une autre question à Bray-Dunes.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Allez-y, Monsieur.

M. Jean-Michel WOQUET, participant

Bonsoir. Jean-Michel WOQUET. Je souhaiterais savoir si les habitants de Bray-Dunes peuvent espérer des tarifs préférentiels en ce qui concerne l'électricité une fois que le parc sera en service. Merci.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Ce Monsieur pour la troisième question. On attendra le deuxième tour pour poser un nouveau train de trois questions.

Intervenant non identifié [2 :00 :03]

Je voudrais connaître la hauteur des éoliennes, pales comprises.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Très bien.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Trois questions, dont deux très précises.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Elles concernent toujours le maître d'ouvrage. Allons-y, Monsieur ARNOULD.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

En principe, on a des diapositives support. Je ne sais pas si elles peuvent être présentées. Sur les compensations pour la pollution visuelle, tel que ça a été présenté et sur les dimensions des éoliennes, l'impact, le paysage et sa perception, c'est effectivement un enjeu. Le législateur l'a pris en compte. Il faut savoir qu'en tant que maîtres d'ouvrage, nous allons être soumis à une taxe éolienne en mer. Elle représente entre 16 000 et 17 000 € par mégawatt par an. Pour un parc éolien de 600 mégawatts au maximum, la taxe annuelle serait de l'ordre de 10 millions d'euros à répartir pour moitié sur les communes du littoral qui sont en co-visibilité avec le parc, et pour le reste une partie, un bon tiers, va aux Comités de pêche nationaux, régionaux et départementaux, et également un financement de la SNSM, les Secours en mer, et de l'Agence française pour la Biodiversité. Effectivement, il y a une compensation financière pour les communes du littoral français via cet axe Éoliennes en Mer.

Sur la question du tarif préférentiel, je dirais non. Nous bénéficions à travers cet appel d'offres d'un mécanisme de complément de rémunération, comme cela était expliqué précédemment. Le tarif est fixe. Je rappelle également que nous ne sommes pas EDF, mais bien EDF Renouvelables associée à des partenaires. Donc la réponse à cette question est claire, c'est non.

Concernant la hauteur des éoliennes, pales comprises, on parle effectivement d'éoliennes de nouvelle génération, c'est-à-dire que les éoliennes installées aujourd'hui en France sont de six, sept, huit mégawatts de puissance unitaire. On voit les derniers projets éoliens installés. Ils font jusqu'à 10 mégawatts. Là, on se place sur la génération suivante, c'est-à-dire des machines qui vont faire de puissance unitaire entre 12 et 16 mégawatts. Disons que si on est à 11 ou 12, le diamètre du rotor va être entre 200 et 260 mètres, pour une hauteur entre 125 et 170 mètres par rapport au niveau de la mer avec un tirant d'air qui est laissé entre le niveau de la mer et le bas de la pale de façon à pouvoir faire intervenir les moyens nautiques de secours en cas de danger. Et donc, on a sur la droite indiqué que la hauteur en bout de pales de l'éolienne sera comprise entre 225 et 300 mètres.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Cette variation dépend de quoi ? De la puissance ?

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Effectivement, plus l'éolienne a une capacité nominale élevée, plus sa taille est grande. Elle captera plus de vent.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous passons à la présente salle. Trois questions. Je ne vois rien du tout, avec le projecteur en pleine face. Il y a des mains levées, je crois, au fond. J'en vois une. Allez-y.

M. Franck GONSSE, représentant des dockers de Dunkerque

Bonjour. Franck GONSSE, représentant des dockers sur le port de Dunkerque et élu à la commune de Dunkerque. Je n'ai qu'une question, parce qu'il n'y a pas mal de questions. On tâchera d'être actifs et de participer à toutes les réunions, et aussi sur les outils numériques. Je n'ai qu'une seule question ce soir et elle s'adresse aux représentants de l'État dans un premier temps. Elle pourrait aussi concerner les maîtres d'ouvrage. Mais c'est d'abord aux représentants d'État et de la DREAL. Pourquoi ce champ

a été implanté sur un site Natura 2000 ? Pourquoi je pose cette question ? On sait comment cela se passe quand on est à terre, c'est-à-dire en n'étant pas sur le site même de Natura 2000. Si on parle d'implantation industrielle, si on parle d'activités sportives et autres, on sait qu'on a des incidences et qu'on est soumis, que ce soit par exemple le Grand Port Maritime qui veut planter de l'industrie ou une association qui veut effectuer une activité, aux incidences Natura 2000 en étant à un, deux, trois kilomètres de cette zone. Aujourd'hui, on a le représentant d'État qui a décidé de mettre cela sur cette zone Natura 2000. Quand on connaît toutes les complexités que ça peut poser par rapport à l'Europe, puisque Natura 2000, c'est d'abord l'Europe et ensuite la France qui doit répondre à ces zones qui sont protégées, je pose ma question. Pourquoi cela a été choisi sur ce domaine ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Autre question. Une dame levait la main au fond. Allez-y.

M. Benjamin PLESSIER, participant

Bonjour, Benjamin PLESSIER.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est un monsieur, pardon.

M. Benjamin PLESSIER, participant

J'avais une petite question. La France est quand même le deuxième pays produisant le moins de CO2 par kilowattheure. On s'inspire pas mal quand même des pays qui émettent le plus d'émissions à effet de serre : l'Allemagne, le Danemark et le Royaume-Uni. Tous ces pays ont pas mal d'éoliennes, avec un mix gaz, charbon. Je ne comprends pas très bien l'histoire de la transition énergétique là-dedans.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est-à-dire ? Précisez. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

M. Benjamin PLESSIER, participant

Simplement, le nucléaire est une énergie pilotable. On n'a pas besoin d'avoir un mix avec du gaz à du charbon derrière. Tandis que les éoliennes sont intermittentes. Derrière, qu'est-ce qu'on doit avoir ? Du gaz et du charbon pour pouvoir piloter tout cela. Le réseau demande quand même une certaine stabilité. Quand il n'y a pas de vent, il faut produire ailleurs.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Votre question porte sur l'intermittence et ses effets en termes de production d'électricité en l'absence de nucléaire. Troisième question.

M. Olivier FARTHOuat, participant

Olivier FARTHOuat. J'habite à Dunkerque. Par rapport au démantèlement du parc éolien en fin d'exploitation, la question a déjà été évoquée, mais je trouve que votre réponse n'est pas très précise. Vous avez parlé des pales en disant que probablement, d'ici la réalisation du projet, on trouverait des solutions pour les recycler. Aujourd'hui, est-ce qu'on a des solutions qui sont déjà efficaces ? Il y a également un élément dont je n'ai pas parlé, c'est le moteur qui, je suppose, je ne suis pas technicien, comporte un certain nombre de matériaux sensibles. Qu'est-ce qu'il en est du recyclage des moteurs et des matériaux qu'ils comportent ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. On va déjà répondre à ces trois questions. Sur les premières, c'est plutôt l'État, me semble-t-il, qui est concerné. Sur Natura 2000, c'est plutôt la DRÉAL, je pense.

M^{me} Catherine BARDY, Directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France

Par rapport à Natura 2000, quand j'ai présenté la délimitation de la zone, j'ai parlé d'un compromis. Quand on est au ministère de la Transition écologique, il y a toujours des compromis à faire entre les énergies renouvelables, la protection de l'environnement, l'aménagement, le développement urbain. Effectivement, il y a déjà eu un choix ministériel en 2016 à partir des travaux qui avaient été donnés en 2015 sur l'ensemble de la façade. On avait une zone qui était particulièrement propice à l'énergie éolienne. On savait également qu'il y avait des enjeux très forts en termes d'environnement. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que dans les zones Natura 2000, qu'elles soient en mer ou sur terre, cela n'interdit pas de faire des projets. Par contre, quand on fait des projets dans la zone Natura 2000 ou à une

certaine distance de la zone, on vous demande de faire des études d'incidence. Le maître d'ouvrage qui est là aujourd'hui devra faire d'abord des études d'impact, qui sont bien plus lourdes que des études d'incidence Natura 2000. Et il devra aussi répondre à ce qu'on appelle la séquence ERC : Éviter, Réduire, Compenser. C'est-à-dire qu'il ne sera pas exonéré de ce qu'on doit faire quand on est sur le territoire Dunkerquois et qu'on est à proximité de la zone Natura 2000.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Sur les éoliennes, la contribution des éoliennes, la transition écologique, quid de leur intermittence sans faire de CO2 supplémentaire ? Direction Générale de l'Énergie et du Climat. J'imagine que vous en avez beaucoup débattu dans le cadre de la PPE.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

Tout à fait. C'est une question qui est beaucoup revenue dans le cadre de la PPE et dans les autres débats publics. La réponse a plusieurs niveaux. Déjà, pour préciser, les pays qui font beaucoup d'éolien en mer, il y a effectivement l'Allemagne, qui a un mix très carboné, mais aussi les pays nordiques, et par exemple la Suède qui doit être le seul pays en Europe à avoir un mix encore plus décarboné que le nôtre. Ils font aussi beaucoup d'éolien en mer, donc c'est possible. C'est bien l'objectif qu'on se donne. Le but, comme je vous l'ai dit, ça fait partie d'une stratégie pour être en carbone en 2050. Le but n'est pas de remettre du gaz et du charbon dans notre mix pour compenser l'intermittence. C'est une question qui a été largement étudiée. RTE a fait une étude qui montre que notre mix est suffisamment flexible pour intégrer de grandes capacités d'énergie intermittente sans avoir besoin de recourir au fossile. Parce qu'on a un pays qui est relativement grand, parce qu'on a un mix diversifié, donc on est capables de faire du foisonnement. C'est-à-dire que quand il n'y a pas de vent au Nord, on peut espérer qu'il y en ait au Sud, qu'il y ait du soleil s'il y a moins de vent et vice versa. On a toujours une base nucléaire très importante, mais quand on attendra l'objectif de 50 % en 2035, ça restera quand même quelque chose d'assez important dans le mix. On a de l'hydroélectricité qui est également à un niveau relativement important. Tout cela s'additionnant, il est possible de faire plus d'énergie renouvelable sans mettre à côté du charbon et du gaz. Ça va même plus loin que ça. On intègre du renouvelable dans notre mix malgré le fait que notre mix est déjà très décarboné. Les études montrent qu'on économise encore du CO2. Par exemple, l'étude RTE sur le bilan du système électrique en 2019 montre que le parc éolien terrestre, il n'y a pas encore d'éolien marine qui fonctionne, et le parc solaire français installé en 2019 ont permis d'éviter l'émission de 22 millions de tonnes de CO2. Pourquoi ? Parce que quand il fonctionne, soit cela nous permet d'importer moins d'électricité, électricité qu'on importe principalement d'Allemagne, ce qui est pratique vu les interconnexions qu'on a, donc de l'électricité carbonée, et qu'on produit à des moments qu'on n'importe pas, ce qui nous permet d'exporter de l'électricité et donc de réduire les émissions dans les pays où on exporte. Donc, le bilan est largement positif pour le climat.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Ensuite, le démantèlement. Est-ce qu'on peut traiter les pales sans attendre 30 ans ? Si tant est que ce soit nécessaire. Deuxièmement, moteur.

M. Olivier NOURRAIN, Directeur adjoint des Territoires et de la Mer

Sur le traitement des résines époxy, non, je n'ai pas de solution miracle aujourd'hui. Mais clairement, quand on lit les analyses de l'Agence internationale de l'Énergie et qu'on voit les développements prévus pour l'éolien en mer, on voit bien qu'on est juste aux prémices d'une nouvelle industrie et qu'on trouvera les solutions sur cette terre qui est relativement inerte. S'agissant des moteurs, on est là aussi finalement sur de l'aimant et du cuivre, en général, donc assez facilement recyclable. Je suppose que votre question va également sur le sujet des terres rares qui sont utilisées pour les alternateurs en prise directe sur les éoliennes en mer. On qualifie effectivement une petite part de matériaux de terres rares. Je crois que c'est le néodyme et un autre. En fait, ils ne sont pas si rares que cela. Ils sont essentiellement importés de Chine à ma connaissance aujourd'hui. C'est ce qu'on retrouve tous dans notre téléphone portable Smartphone. Là-dessus, je n'ai pas la réponse, pour être honnête. Ce sont des sujets qui, à ma connaissance, sont abordés par l'ADEME et qu'on va effectivement creuser pour vous apporter des réponses plus précises.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

On va faire un deuxième tour de piste. Je vais demander à chacun, si possible, d'être bref, car je pense qu'après ce deuxième tour des quatre salles, on conclura. Je répète que le débat ne fait que

commencer. Nous aurons d'autres séances, il y a le débat en ligne, les questions qui sont restées en suspens aujourd'hui ne sont pas perdues. Vous les déposez et il y sera répondu. Retour sur Zoom. Est-ce qu'on a trois questions ?

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Oui, Monsieur le Président. Il y a trois questions que je vous propose d'aborder sur les impacts environnementaux, et notamment les environnementaux marins. Il y a M. Dominique CHRISTIAN, à qui je ne peux pas passer la parole, car il a dû s'absenter. Il tenait à ce que sa question soit relayée. Il voulait savoir s'il y avait des études sur les nuisances marines, quand elles ont été effectuées et par qui. L'occasion de glisser une question de M. LOPES sur le sujet, qui s'interrogeait sur la possibilité d'un partenariat avec l'ULCO, l'Université du Littoral, sur le sujet environnemental. Premier sujet de questionnements. Un deuxième questionnement, des inquiétudes qui portent sur le niveau d'endettement d'EDF. Question de Myriam SANTHUNE, à qui je peux passer la parole si elle souhaite préciser son intervention.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Madame, rapidement.

M^{me} Myriam SANTHUNE, participante

Oui. En fait, le choix du porteur de projet me pose question. EDF est le plus endetté. Pourquoi avoir fait ce choix alors qu'il y avait d'autres porteurs de projets avec une habitude d'implanter ailleurs et de qualité ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est clair. Troisième question.

M. David PROTHAIS, animateur de l'espace en ligne

Une troisième question sur l'impact des retours sur le Dunkerquois. Question de Lydie HAEGMAN que j'invite à prendre la parole, qui nous faisait part des retombées qui se limitent à d'hypothétiques sous-traitants. Est-ce qu'elle souhaite prendre la parole et compléter sa question ? Je ne sais pas si elle nous entend. Elle n'est peut-être plus en ligne.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

La question est claire. Merci. Je donne la parole. C'est peut-être toujours Madame, sur les impacts environnementaux, je ne sais pas. C'est à vous de voir, Monsieur ARNOULD.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Sur les sujets environnementaux...

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a des études ? Quid d'un éventuel partenariat avec l'Université du Littoral ?

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Le partenariat avec l'ULCO, c'est déjà en cours. Peut-être pour compléter, je vais vous laisser la parole à Caroline sur les sujets environnementaux.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur les sujets plus particulièrement marins, là aussi, on aura toute une séance spécialement là-dessus. Allez-y, Madame.

M^{me} Caroline PIGUET, responsable environnement d'EMD

Effectivement, de nombreuses études ont déjà été lancées par les porteurs de projets concernant l'environnement marin. Par exemple, l'avifaune ou les mammifères marins sont en cours de réalisation. D'autres sujets comme la ressource halieutique ou les habitats sont également en cours. Depuis, ces suivis sont menés pour une durée d'un an et ont débuté fin 2019. Ce sont des études qui sont menées par des bureaux d'études experts qui sont reconnus pour leur connaissance scientifique et la connaissance locale, mais également des associations ou des scientifiques. Ce sont vraiment des personnes qui ont les connaissances sur la zone pour mener à bien ces études. Concernant le partenariat potentiel avec l'ULCO, nous avons effectivement des partenariats qui sont déjà en cours avec des universités, et l'ULCO en particulier.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. L'endettement d'EDF, c'est-à-dire le financement du projet. Est-il compatible ?

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Il y avait la question du choix. Pourquoi le choix s'est-il porté sur EMD ? Je ne me sens pas habilité à y répondre. S'agissant du financement du projet en tant que tel...

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

On va laisser la parole à la DGEC pour savoir si, sur ce point, la CRE a pris en compte ou pas cet élément.

M. Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique des énergies renouvelables à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du ministère de la Transition écologique

C'est une question pertinente. C'est un gros projet qui va durer 20 ans, au bout duquel il y a le démantèlement à faire. Il est évident qu'il ne faut pas que le candidat fasse faillite en plein milieu. C'était un point qui a été regardé par la CRE, la Commission de Régulation de l'Énergie, lors de l'instruction des offres. Pour être autorisés à participer au dialogue concurrentiel, la Commission a regardé si les candidats avaient les capacités techniques et financières. Ensuite, lors de la notation des offres, il y a un critère de robustesse, comme cela a été rappelé. Et une des composantes de la robustesse, c'est aussi la robustesse financière. Il y a un risque de défaillance. L'endettement a été regardé, ainsi que la manière dont les candidats allaient faire les investissements, allaient payer ces investissements. Oui, ça a été regardé par la Commission de Régulation de l'Énergie pour s'assurer que ça ne posait pas de difficulté.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez rappeler en deux mots, sur le montage financier, ce qui est envisagé ? C'était indiqué, je crois.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Oui. On a une approche de financement de projet. C'est-à-dire qu'il y a une bonne partie du financement qui vient de prêts bancaires. Les deux tiers, en général. Les banques se satisfont de se rembourser sur les flux financiers générés par la production d'électricité. Ils ne regardent pas forcément les actionnaires ou la maison mère, mais vraiment les fondamentaux du projet de la ressource et de la capacité des éoliennes à produire.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Point à approfondir éventuellement ultérieurement. La troisième question sur les retombées économiques pour le Dunkerquois.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

On sait déjà qu'on aura la base de maintenance installée à Dunkerque qui sera génératrice d'emploi. Au-delà de ça, effectivement, il va falloir qu'on travaille ensemble pour s'assurer que le Dunkerquois capte le maximum de valeur ajoutée.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Ensuite, on continue notre tour. Retour à Mardyck. Est-ce qu'il y a de nouvelles questions ?

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Oui. Il y en a deux. Vous vous présentez, s'il vous plaît.

M. Francis PYNTHÉ, retraité agricole

M. PYNTHÉ Francis. Je suis né à Mardyck et j'y habite toujours. Depuis de longues années, j'ai connu le village en tant qu'agriculteur, en tant qu'agricole. J'ai constaté que beaucoup de projets sont mis au débat public. On nous demande tout un tas de trucs, à nous citoyens, mais aussi aux gens qui portent les projets. On leur impose beaucoup de conditions. Par contre, le jour où ces projets disparaissent, ça disparaît comme cela, comme par miracle. Je vais donner un exemple qui a un rapport avec les éoliennes. À Mardyck, nous avons eu une centrale éolienne de Mardyck, qui a, je crois, survécu peut-être une dizaine d'années, avec évidemment lors de l'inauguration beaucoup de tralala. Tout cela, c'est parti en eau de boudin. Or, ces neuf éoliennes qui composaient cette centrale avaient à mon avis pas

mal de qualités, puisque ce type d'éolienne était pris en exemple au port de Zeebrugge. Si ma mémoire est bonne et mes informations exactes, ces éoliennes tournent toujours à Zeebrugge. Quand nous avons implanté les éoliennes ici, en inauguration, celles de Zeebrugge tournaient déjà. Je me dis que ça ne doit pas être le même vent en Belgique qu'en France. C'est tout à fait possible. Vous allez peut-être pouvoir me répondre. On a déjà le problème avec La Panne, qui n'a pas le même soleil qu'à Dunkerque. Tout cela, on s'y habitue au fil des années. Tout cela pour dire que quand des projets ont lieu, il y a beaucoup de concertations et de discussions, d'autorisations pour ceux qui doivent les installer, et le jour où ça disparaît, on n'a pratiquement aucun problème. Je vais donner un exemple...

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, votre temps de parole est écoulé.

M. Francis PYNTHÉ, retraité agricole

La raffinerie des Flandres. Les habitants de Mardyck devaient tenir compte pour l'implantation de leur habitation, voire leur expropriation, de la présence de la raffinerie des Flandres. Un beau matin, la raffinerie ferme. Il n'y a plus de souci. Donc les habitants qui devaient préparer leurs valises, le lendemain, ils n'ont plus de souci. La raffinerie disparaît.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est bien, Monsieur. On a compris.

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a deux questions dans votre propos. D'une part, comment ça s'arrête ? Quelles sont les conditions dans lesquelles ça s'arrête ? Et quelle est la pérennité ? C'est ce qu'on entend. Merci beaucoup, Monsieur. La deuxième question pour cette salle, très productive, finalement.

M. Thierry LECOESTER, automaticien

Bonsoir, Thierry LECOESTER. Dans votre projet, vous prévoyez des éoliennes de 225 à 300 mètres de haut. Est-ce que vous en avez déjà implanté ? Si oui, quel est l'impact environnemental sur celles déjà implantées ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien.

M^{me} Dominique SIMON, membre de la Commission particulière du débat public

Ceci clôt les questions de la salle de Mardyck.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Dominique. J'avoue que je suis un tout petit peu embarrassé par la question de Monsieur, parce qu'on est là pour discuter sur le point de faire ou de ne pas faire un projet. Donc, on n'a pas encore décidé de son abandon. Je ne suis pas sûr. Qu'est-ce qu'on peut dire à ce monsieur sur les conditions dans lesquelles le projet pourrait s'arrêter ? Je pense qu'il y a d'ailleurs dans le cadre de l'appel d'offres des engagements d'EMD d'assurer une certaine pérennité au projet s'il doit se poursuivre. Peut-être est-ce un élément de réponse. Je ne sais pas.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

L'État, pour prévenir ces risques de désengagement imprévisibles des maîtres d'ouvrage, nous a imposé à travers le cahier des charges la mise en place de garanties financières à titre de compensation éventuelle.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

En cas d'abandon imprévisibles, sans motif sérieux de la part du maître d'ouvrage, il y a une indemnité financière qui sera versée ?

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué régional RTE

On va compléter pour RTE. Ça me donne l'occasion de parler. Nous aussi, finalement, on a des engagements de délai qu'on doit tenir. On a des pénalités financières de la part de l'État si on ne les tenait pas.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Ce sont effectivement des éléments de réponse qui probablement n'existaient pas pour le projet dont le porteur n'est pas ici, donc il peut difficilement être répondu aux raisons qui ont conduit à ces six malheureuses éoliennes de Mardyck de disparaître. Ce n'était pas vous ?

M. Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué régional RTE

Il me semble que c'était le groupe Total.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Le groupe Total n'étant pas là, nous pouvons difficilement aller plus loin sur ce point. S'agissant de la hauteur.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Comme on l'a indiqué, il s'agit de se projeter vers l'avenir et de bénéficier des nouvelles conditions du permis enveloppe, de sorte qu'au moment où on sera en mesure de construire le parc éolien, on puisse bénéficier de la technologie la plus performante. On pense aujourd'hui que la technologie la plus performante sera aussi les éoliennes qui seront les plus puissantes et les plus grandes.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a des projets dont les impacts sont connus ? En ce qui vous concerne, c'est le premier. Monsieur s'interrogeait sur les impacts connus de projets analogues.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Des éoliennes d'une puissance unitaire à deux chiffres, elles ont déjà été installées pour les premières, mais pas encore en France. Nous n'avons pas d'exemples concrets. Mais ce que je souhaiterais dire à ce sujet, c'est que finalement, l'impact environnemental va dépendre des conditions du site où l'on plante le projet.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. On passe à Bray-Dunes pour un nouveau groupe de trois questions. Il y a beaucoup de questions à Bray-Dunes. On ne va pas pouvoir tout prendre.

M. Benoît GILLOOTS

Bonjour, Benoît GILLOOTS, Groupement des Amis de Bray-Dunes. La clé de répartition des indemnités du parc éolien n'est pas en fonction du nombre d'éoliennes qui se trouvent au large de la ville impactée, mais je crois savoir en fonction du nombre d'habitants. Pourquoi ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Deuxième question.

M^{me} Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

On va privilégier les personnes qui ne sont pas encore passées.

M. Didier SPELLMOEKER, retraité

Je peux y aller ? Vous allez installer des éoliennes de 300 mètres de haut à 10 km de Bray-Dunes. Donc elles seront bien visibles. Premièrement, il faut savoir que l'horizon est à 30 km, soit un tiers par rapport à l'horizon. Pour info, le feu de Saint-Paul que l'on distingue nettement depuis Bray-Dunes fait 36 m de haut. Donc 8,33 fois moins haut que les éoliennes. Il est situé à vol d'oiseau à 11,75 km entre le feu et le centre de la ville de Bray-Dunes. Ma question est : devant cette forêt d'éoliennes, verra-t-on encore le coucher de soleil ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. C'est enregistré. Troisième question. Il y a plusieurs mains levées.

M^{me} Anita VANHILLE, retraitée

Tout d'abord, je voudrais savoir, après 20 ans de fonction, que deviennent ces éoliennes ? Qui procède au démantèlement et qui paye les factures ? C'est une question claire et nette.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Vous êtes qui, Madame ?

M^{me} Anita VANHILLE, retraitée

Madame VANHILLE Anita.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une question qu'on a déjà vue. Mais on va pouvoir reprendre la même réponse. La répartition des indemnités, ce n'est pas les maîtres d'ouvrage qui peuvent répondre à cette question. Est-ce que la DREAL a des éléments de réponse sur : pourquoi est-ce au nombre d'habitants ? Comment ça marche ?

M^{me} Catherine BARDY, Directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France

Je n'ai pas de réponse précise. C'était plutôt une réponse DGEC. Le collègue a dû partir pour prendre son train, il faut l'excuser. La seule chose, c'est que le principe d'une répartition en nombre d'habitants, c'est quand même un principe assez classique dans le droit français. C'est-à-dire qu'on ne considère pas chaque commune en tant que telle, en disant qu'il y a huit communes concernées, donc on va diviser l'indemnisation en huit. Mais on considère qu'effectivement, chaque habitant est impacté, donc c'est rapporté au nombre d'habitants. Il n'y a pas de logique de « combien d'éoliennes ». Effectivement, pour les questions de visibilité d'un parc ou de co-visibilité, il n'y a pas d'arrêt net en disant : « La commune s'arrête à tel endroit, alors je vois trois ou quatre éoliennes. C'est bien la totalité du parc, de l'indemnisation, de la taxe qui a été évoquée par le maître d'ouvrage qui est partagée et qui est au prorata du nombre d'habitants, en introduisant un facteur kilométrique par rapport à la distance des éoliennes.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci de répondre en lieu et place de votre collègue parti prendre son train. Mais je crois qu'on aura peut-être l'occasion de revenir sur ce genre de question. Est-ce qu'on verra le coucher de soleil ? Monsieur ARNOULD.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Oui. On verra toujours le coucher de soleil. Sur la répartition de la taxe, on peut ajouter que ce sera traité. C'est validé par la Loi de finances chaque année.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une disposition du Code général des impôts.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Ce n'est pas figé dans le marbre ad vitam aeternam. Ça peut évoluer. Je vous confirme qu'on verra bien les couchers de soleil. Sur le devenir des éoliennes, on l'a évoqué, qui paye ? Le maître d'ouvrage.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il faut peut-être le préciser, parce qu'on a évoqué les questions techniques de démantèlement, mais pas son financement.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

On l'a légèrement abordé en indiquant qu'on va émettre des garanties financières. On a inclus les provisions financières dans notre modèle financier. On fera intervenir les fabricants pour venir retirer leur matériel après 30 ans d'exploitation et les coûts associés à ces opérations sont inclus dans notre financement.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur les aspects visuels, ça va faire partie des sujets à venir. Je rappelle qu'il y a un certain nombre de montages photographiques qui ont été réalisés par le maître d'ouvrage. Certains sont visibles dans toutes les salles. Nous aurons un débat approfondi sur ce sujet la semaine prochaine à Zuydcoote, de façon à ce que chacun puisse se rendre compte de l'effet visuel qui fait partie des éléments importants de l'impact d'un projet de cette nature. La question de Monsieur est tout à fait importante, même si elle portait sur une comparaison avec un élément que je ne connais pas, mais qui fait référence apparemment dans le secteur. Donc c'est pertinent. Il nous reste la salle ici présente. Est-ce qu'il y a des questions ? Tout au fond, je vois une main qui s'est levée. Il y en a une ici.

M. Grégory BETREMIEUX, ingénieur conseil

Bonjour. Grégory BETREMIEUX, ingénieur conseil. Une question sur les tarifs. Tout à l'heure, on a abordé un tarif autour de 44 € le mégawattheure, qui est autour de 10 % supérieur au tarif du marché.

C'est ce qui a été dit. Simplement, j'ai l'impression qu'on mélange des choux et des carottes puisqu'on parle dans un certain cas d'une énergie pilotable, et dans l'autre cas, non. Si on veut rendre cette énergie qui vient des éoliennes pilotables, quel serait le coût réel de cette énergie ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Ensuite. Je vois une autre main là-bas. Sur votre gauche, mademoiselle.

M. Christophe SALEMBIER, membre de l'association Goéland

Christophe SALEMBIER, association Goéland. Il y a un élément technique que j'aimerais avoir. Pour apprécier la chance qu'ont les oiseaux de passer entre les éoliennes, quelle sera la distance entre deux éoliennes ? Est-ce que vous avez une idée ?

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est assez précis. Derrière vous.

M^{me} Véronique DE MIRIBEL, participante

Bonjour. Véronique DE MIRIBEL. J'aimerais savoir comment on est passé de 180 km² à 50 km² pour produire le même nombre de mégawatts.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Cette dernière question nous fait remonter le choix de la zone. C'est à nouveau Madame. Comment est-ce que vous avez pu réduire de la sorte ? Réduction parachevée par les maîtres d'ouvrage, d'ailleurs, pour la même puissance.

M^{me} Catherine BARDY, Directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France

On ne parle pas de la même zone. La zone de 180 km² n'était pas la zone d'implantation du projet qui allait venir. C'était la zone dans laquelle on allait pouvoir définir une zone plus réduite pour développer un projet. Tout à l'heure, dans la présentation, on ne va pas y revenir, mais dans cette zone de 180 km², on a regardé les grandes contraintes, les enjeux les plus forts, et on a pris en compte la sécurité maritime, la pêche, les enjeux environnementaux, la question de la distance à la côte pour des problèmes paysagers, mais aussi pour des questions de migration, de couloir de migration. Cette zone de 180 km² a pu être réduite à 73 km², en disant que l'appel d'offres pourra être lancé sur la base de cette zone réduite. Ensuite, au maître d'ouvrage de faire des propositions qui permettront, puisqu'on avait à peu près 20 % de critères de notation sur les aspects environnementaux, de peut-être encore réussir à réduire ces effets, soit en réduisant la zone d'implantation, soit en diminuant le nombre d'éoliennes, en travaillant sur la hauteur. Après, c'est le savoir-faire du maître d'ouvrage qui va jouer. Voilà comment passer à une zone de 180 km², qui était une zone plutôt d'étude qui permettait de concerter relativement largement les acteurs du territoire sur ce futur projet pour ensuite en définir la zone qui paraissait à la fois favorable au projet, mais en même temps une zone où on évite au maximum les contraintes le plus fortes.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. Je remonte à l'inverse des questions posées. La distance entre les éoliennes, qui dépend peut-être un peu de leur nombre, je ne sais pas.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Qui dépend essentiellement de leur taille. Pour trouver le bon compromis entre la production d'une éolienne et la production globale, et gérer les effets de sillage induits par une éolienne sur une autre, on a une règle au doigt mouillé qui est de dire qu'on va espacer les éoliennes de 6 à 7 diamètres de rotor. On a évoqué des diamètres de l'ordre de 200 mètres. On est au-delà du kilomètre entre deux éoliennes.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que les considérations liées aux oiseaux entrent en ligne de compte ?

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Complètement. Entre autres. On va avoir des considérations liées à la sécurité maritime, à la pêche, et la vie faune en fait partie.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur le prix de l'énergie, je ne suis pas sûr pour ma part d'avoir parfaitement compris la question de Monsieur, mais peut-être que vous plus que moi. Je ne sais pas exactement.

M. Olivier NOURRAIN, Directeur adjoint des Territoires et de la Mer

Je vais peut-être essayer de répondre parce que je pense derrière la question de Monsieur, il y avait : est-ce qu'il y a des coûts cachés derrière le coût de l'énergie éolienne en mer pour le système électrique français ? En tout cas, c'est comme ça que j'ai compris votre question. Comme RTE a une vision globale des finances du système électrique et fait des études, comme l'a rappelé tout à l'heure l'État, je vais essayer d'apporter un élément de réponse. Ce qu'on peut dire, c'est que dans un mix électrique tel que le prévoit aujourd'hui le gouvernement avec des énergies renouvelables et des centrales plus pilotables, telles qu'on peut en connaître aujourd'hui, pour moi, il y a deux choses importantes. La première, c'est la prévision qu'on doit avoir la plus précise possible pour adapter les moyens de production à la consommation. Pour les énergies renouvelables, en tout cas, RTE le fait depuis assez longtemps pour l'éolien. On arrive de manière assez précise quelques jours avant, et de manière encore plus précise quelques heures avant, à connaître à quelques pourcentages près ce qui va être produit par les énergies renouvelables. C'est un élément qui permet d'ajuster jusqu'au dernier moment la production à la consommation.

Le deuxième point : RTE, dans le pilotage du système électrique, prend en compte des aléas qui peuvent arriver et qui arrivent évidemment sur la production d'énergie renouvelable. Il y a d'autres paramètres qui existent sur les centrales pilotables. Typiquement, une centrale nucléaire, à gaz, peut avoir un aléa, s'arrêter parce qu'il y a un problème sur cette centrale. RTE intègre dans ses prévisions des aléas, quel que soit le type de production d'électricité. C'est l'ensemble de ces paramètres qui permet à RTE aujourd'hui de gérer le système électrique. C'est bien la globalité qu'il faut prendre en compte et non individuellement chacune des énergies qui est produite.

'M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur ARNOULD, vous souhaitez compléter.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

Oui, sur les coûts cachés. Je voudrais être très clair sur le fait qu'il n'y aura aucun surcoût lié au démantèlement. Peut-être que je n'ai pas été assez clair précédemment. Je voulais le dire clairement.

'M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Vous voulez dire par là que c'est déjà intégré.

M. Xavier ARNOULD, directeur d'EMD

C'est déjà factorisé dans le 44 € le mégawattheure.

M. Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Il est 21 heures largement passé. Nous avons fait de grands tours. Je répète, ce n'est que le début de ce débat. Il y a certainement d'autres questions. Je crois que Bray-Dunes a de nouveau décroché. J'ai l'impression. De toute façon, je vous propose d'en rester là pour aujourd'hui. Moi qui ai une urgentissime question, mais je ne pense pas... De toute façon, encore une fois, toutes les questions restées en suspens ne sont pas oubliées. Nous allons poursuivre. On a 13 semaines de débat devant nous. On aura largement le temps d'aborder de façon plus approfondie encore tous les sujets. Ce soir, on en a abordé déjà pas mal, je dois dire. Peut-être de façon un peu superficielle, mais tout de même avec des questions assez pertinentes et des éléments de réponse.

Je vous propose de lever cette séance qui n'a pas été, hélas, exonérée de petits problèmes techniques. Je les craignais, je dois le dire pour être très franc. Ils n'ont pas été majeurs, mais quand même. On a perdu une salle à deux reprises. C'est dommage.

Je vous donne rendez-vous pour la suite à partir de la semaine prochaine. Merci à tous d'avoir participé nombreux dès ce soir à ce débat. Bonne soirée.